

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the
Standing Committee on*

RULES, PROCEDURES
AND THE RIGHTS
OF PARLIAMENT

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Tuesday, October 18, 2016
Tuesday, November 1, 2016 (in camera)
Tuesday, November 15, 2016 (in camera)

Issue No. 3

Second meeting:

Pursuant to rule 12-7(2)(c), consideration of the
orders and practices of the Senate and the
privileges of Parliament

and

Sixth and seventh meetings:

Case of privilege relating to the leaks of the
Auditor General's report on the audit of the Senate

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du
Comité permanent du*

RÈGLEMENT, DE LA
PROCÉDURE ET DES
DROITS DU PARLEMENT

Présidente :
L'honorable JOAN FRASER

Le mardi 18 octobre 2016
Le mardi 1^{er} novembre 2016 (à huis clos)
Le mardi 15 novembre 2016 (à huis clos)

Fascicule n° 3

Deuxième réunion :

Conformément à l'article 12-7(2)(c) du Règlement,
étude des ordres et pratiques du Sénat et des
privileges parlementaires

et

Sixième et septième réunions :

Cas de privilège qui concerne les fuites du rapport
du vérificateur général sur son audit du Sénat

STANDING COMMITTEE ON RULES,
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Vernon White, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Lankin, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	Martin
Frum	McInnis
* Harder, P.C. (or Bellemare)	McIntyre
Jaffer	Ogilvie
Joyal, P.C.	Seidman
	Wallace
	Wells

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Tkachuk (*November 14, 2016*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Housakos (*November 3, 2016*).

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Martin (*November 1, 2016*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Poirier (*October 18, 2016*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Wells (*October 17, 2016*).

COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-président : L'honorable Vernon White

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Lankin, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Martin
Frum	McInnis
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	McIntyre
Jaffer	Ogilvie
Joyal, C.P.	Seidman
	Wallace
	Wells

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 14 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 3 novembre 2016*).

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 1^{er} novembre 2016*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 18 octobre 2016*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 17 octobre 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 18, 2016
(12)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:34 a.m., in room 356-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Bellemare, Frum, Joyal, P.C., Lankin, P.C., Martin, McInnis, Ogilvie, Poirier, Seidman, Tkachuk, Wallace and White (13).

In attendance: Till Heyde, Deputy Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office; and Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-7(2)(c), the committee continued its consideration of the orders and practices of the Senate and the privileges of Parliament.

Pursuant to rule 12-7(2)(c), the committee began its consideration of the designation of senators.

At 11:23 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, November 1, 2016
(13)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Fraser, Frum, Housakos, Jaffer, Joyal, P.C., Lankin, P.C., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wallace, Wells and White (15).

In attendance: Till Heyde, Deputy Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office; and Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 18 octobre 2016
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Bellemare, Frum, Joyal, C.P., Lankin, C.P., Martin, McInnis, Ogilvie, Poirier, Seidman, Tkachuk, Wallace et White (13).

Également présents : Till Heyde, greffier principal adjoint, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre et Sebastian Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-7(2)(c) du Règlement, le comité poursuit son étude sur les ordres et pratiques du Sénat et sur les privilèges parlementaires.

Conformément à l'article 12-7(2)(c) du Règlement, le comité entreprend son étude sur la désignation des sénateurs.

À 11 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 1^{er} novembre 2016
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Fraser, Frum, Housakos, Jaffer, Joyal, C.P., Lankin, C.P., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wallace, Wells et White (15).

Également présents : Till Heyde, greffier principal adjoint, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre et Sebastian Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

It was agreed that members' staff be allowed to remain during the in camera meeting.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le personnel qui accompagne les membres du comité soit autorisé à demeurer dans la salle de comité durant la réunion.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 11 h 10, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Charles Robert

Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, November 15, 2016
(14)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera this day at 9:33 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Fraser, Frum, Joyal, P.C., Lankin, P.C., Martin, McIntyre, Ogilvie, Seidman, Wallace, Wells and White (12).

In attendance: Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

It was agreed that members' staff be allowed to remain during the in camera meeting.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 10:21 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 15 novembre 2016
(14)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 33, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Fraser, Frum, Joyal, C.P., Lankin, C.P., Martin, McIntyre, Ogilvie, Seidman, Wallace, Wells et White (12).

Également présent : Sebastian Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel qui accompagne les membres du comité soit autorisé à demeurer dans la salle de comité durant la réunion.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 10 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 18, 2016

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:34 a.m. for the consideration of the orders and practices of the Senate pursuant to rule 12-7(2)(c) (designation of senators); and for the consideration of future business of the committee.

Senator Vernon White (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Senators, I will be chairing the meeting as Senator Fraser, who is the chair, is away.

We have two items on the agenda. First, there is the issue of the designation of the senators. Second, we will have a general discussion on the future business of the committee.

Let me remind everyone that on June 22, just before the Senate rose for the summer recess, the Speaker ruled on a question of privilege raised by Senator Ringuette. Her concern was that Senate websites and other places now indicated that she was a non-affiliated senator rather than independent, as was previously the case.

Copies of the ruling were given to you as you came in. I hope you have them. It should be a four-page document. I'll refer specifically to the last paragraph if you don't have time or haven't gone through it.

Although the ruling established that there was no case of privilege, the Speaker recognized the seriousness of the matter. He concluded by suggesting that the issue could be referred to the Rules Committee so that it could "conduct a thorough examination of the subject, canvassing the views of senators, noting past practice, and soliciting information from other jurisdictions."

Our first item today is, therefore, a follow-up to what happened in late June. We haven't yet received a direction from the Senate to look into the issue of affiliations, but this doesn't prevent us from doing so under rule 12-7(2)(c), which allows the committee to "consider the orders and practices of the Senate" on its own initiative.

Today's meeting will allow us to discuss whether, in the absence of a direction from the Senate, the committee should look into how affiliations are recorded and, if so, how our work should proceed, which will help the steering committee plan work.

In practical terms, many senators will want to express their views. There will be a range of opinions, and I expect there are strong feelings on this subject. I therefore ask all senators to be aware of time so that everyone can participate, and we will look to participation from everyone here if possible.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 18 octobre 2016

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour étudier les ordres et pratiques du Sénat conformément à l'alinéa 12-7(2)c) (désignation des sénateurs) et pour étudier les travaux à venir du comité.

Le sénateur Vernon White (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Chers collègues, je vais présider la réunion, car la sénatrice Fraser, qui est la présidente du comité, est absente.

Nous avons deux articles à l'ordre du jour. Premièrement, il y a la question de la désignation des sénateurs. Deuxièmement, nous aurons une discussion générale sur les activités à venir du comité.

Je rappelle à tous que, le 22 juin, juste avant que le Sénat ajourne ses travaux pour la période estivale, le Président du Sénat a tranché une question de privilège soulevée par la sénatrice Ringuette. Elle s'inquiétait du fait que les sites web du Sénat et d'autres endroits indiquaient désormais qu'elle était non affiliée et non pas indépendante comme c'était antérieurement le cas.

Des exemplaires de la décision du président vous ont été remis à votre arrivée. J'espère que vous les avez en main. C'est un document de quatre pages. Je vous renvoie plus précisément au dernier paragraphe si vous n'avez pas eu le temps de tout lire.

Le Président y indique que ce n'est pas une question de privilège, mais que l'affaire est tout de même sérieuse. Il conclut en suggérant que la question pourrait être renvoyée au Comité du Règlement pour que celui-ci soit en mesure « d'effectuer un examen approfondi, de solliciter l'avis des sénateurs, de noter les pratiques antérieures et d'obtenir de l'information d'autres administrations ».

Notre première tâche, aujourd'hui, est donc de faire le suivi de ce qui s'est passé en juin dernier. Nous n'avons pas encore reçu de directive du Sénat nous invitant à examiner la question des affiliations, mais ça ne doit pas nous empêcher de le faire en vertu de l'alinéa 12-7(2)c), qui autorise le comité à « examiner les ordres et pratiques du Sénat et les privilèges parlementaires » de son propre chef.

La réunion d'aujourd'hui va nous permettre de déterminer si, à défaut d'une directive du Sénat, le comité devrait s'interroger sur la façon dont les affiliations sont enregistrées et, dans ce cas, comment nous devrions procéder, ce qui permettra au comité directeur de planifier le travail.

Concrètement parlant, beaucoup de sénateurs voudront exprimer leur avis. Il y aura un éventail de points de vue, et je m'attends à ce que des opinions très fortes soient exprimées à ce sujet. Je vous demande donc à tous d'être attentifs au temps écoulé afin que tout le monde puisse participer, et nous veillerons à ce que tout le monde participe autant que possible.

Once we have discussed the issue of affiliations and if time allows — and I hope that it does — we will go on to future work. One possibility would be to resume the work on privilege that we began last session. On June 2, 2015, the committee tabled a discussion paper on privilege. A copy of the paper was distributed to you in advance of this meeting, and I know many of us were involved in that discussion and would like to get back to that work sooner than later.

You also have received, I believe, copies of two pieces of work, one from Genevieve Gosselin and the other from Michael Dewing, which talks about identification of political affiliation in selected upper chambers, and it looks to a number of other jurisdictions, in particular Australia and the United Kingdom, which we follow closely, but also jurisdictions such as India, the United States and South Africa.

The second document is the notes on non-affiliated parliamentarians in all party groups, and it's a more in-depth document that speaks to some of the same locations.

I will go to the final few sentences of the ruling of the Speaker in June. The Speaker said:

What I would recommend for consideration of the Senate is that this issue of the designation “independent” versus “non affiliated” be referred to the Rules Committee as quickly as possible. The Rules Committee should be able to conduct a thorough examination of the subject, canvassing the views of senators, noting past practice, and soliciting information from other jurisdictions. In the meantime, until a decision is made by the Rules Committee, Internal Economy may wish to consider suspending its decision to use the term “non affiliated” for documents and records that are under its purview with respect to senators who clearly state a preference for the use of independent.

We will begin our discussion at this point. I don't know if we have any senators who are not on the committee regularly; I see that Senator Poirier is replacing Senator Wells.

I would like to allow everyone 10 seconds to identify who they are, as it's a public broadcast.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, and this morning I'm replacing Senator Wells.

Senator McInnis: Tom McInnis, Nova Scotia.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Tkachuk: David Tkachuk, Saskatchewan.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

The Deputy Chair: My name is Vernon White. I'm the deputy chair and I represent Ontario.

Senator Ogilvie: Kelvin Ogilvie, Nova Scotia.

Lorsque nous aurons discuté la question des affiliations, si nous en avons le temps et j'espère que nous l'aurons, nous passerons à nos activités à venir. Nous pourrions, entre autres, revenir sur le principe du privilège dont nous avons commencé à parler à la dernière session. Le 2 juin 2015, le comité a déposé un document de travail sur le privilège. Un exemplaire de ce document a été remis à chacun de vous avant la réunion, et je sais que vous êtes nombreux à avoir participé à cette discussion. J'aimerais que nous y revenions le plus tôt possible.

Vous avez aussi en main, je crois, des exemplaires de deux documents, l'un de Geneviève Gosselin et l'autre de Michael Dewing, dont le premier porte sur l'identification de l'affiliation politique dans certaines chambres hautes, notamment dans des pays comme l'Australie et le Royaume-Uni, que nous suivons de près, mais aussi dans des pays comme l'Inde, les États-Unis et l'Afrique du Sud.

Le deuxième document porte sur les modes de désignation des parlementaires non affiliés dans tous les groupes de partis et propose une analyse plus approfondie des systèmes en vigueur dans certains des mêmes pays.

Je cite les dernières phrases de la décision du Président du Sénat en juin :

La mesure que je recommanderais pour la considération du Sénat est de renvoyer au Comité du Règlement le plus rapidement possible la question des désignations « indépendant » et « non affilié(e) ». Le Comité du Règlement sera en mesure d'effectuer un examen approfondi, de solliciter l'avis des sénateurs, de noter les pratiques antérieures et d'obtenir de l'information d'autres administrations. En attendant une décision du Comité du Règlement, le Comité de la régie interne pourrait envisager de suspendre sa décision d'utiliser l'expression « non affilié(e) » dans les documents et les dossiers dont il est responsable en ce qui concerne les sénateurs qui ont clairement indiqué qu'ils préféreraient être désignés comme étant indépendants.

Nous commencerons notre discussion ici. Je ne sais pas si nous avons des sénateurs qui ne siègent pas régulièrement au comité. Je vois que la sénatrice Poirier remplace le sénateur Wells.

J'aimerais que chacun de vous prenne 10 secondes pour s'identifier, car il s'agit d'une réunion radiodiffusée.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier. Ce matin, je remplace le sénateur Wells.

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

Le sénateur Tkachuk : David Tkachuk, de la Saskatchewan.

Le sénateur Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le vice-président : Je m'appelle Vernon White. Je suis le vice-président de ce comité et je représente l'Ontario.

Le sénateur Ogilvie : Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

Senator Lankin: Frances Lankin, Ontario.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Joyal: Serge Joyal from Quebec.

Senator Bellemare: Diane Bellemare from Quebec.

[*English*]

Senator Batters: Denise Batters, Saskatchewan.

The Deputy Chair: Who wants to kick off this dialogue?

Senator Wallace: This issue brought up a lot of controversy at the time, and I wrote to the members of Internal Economy following the decision to make this change, to make their change from the description of independent to non-affiliated. I suppose, to the outside world, this may not seem to be an issue of a lot of consequence. The reality is that how we do our job and how we go about it is what ultimately counts, but it's also important how we describe ourselves. That description is something that the public looks to in trying to understand what it is that we stand for in this institution.

For me — I won't speak for my other colleagues, although I have a pretty good idea of where my other independent colleagues stand — as a senator, I represent New Brunswick now as an independent, non-partisan senator, and that's very important to me. In particular, having left a political caucus back in November, that description is extremely important to me.

At the time that I left the political caucus, I indicated to the clerk and to all others in authority that I would be sitting as an independent senator, and that was accepted. It was reflected on all of the parliamentary documentation; it was reflected in any correspondence that I had. I believe a number, if not all, of my independent colleagues did the same.

How we describe ourselves is important. How we describe ourselves in the Senate has historically been left to the latitude of senators to determine, and that was stated clearly by Senator Furey in his ruling on Senator Ringuette's question of privilege.

He, in particular, in his ruling, stated that this decision, unilaterally and without consent, for the Internal Economy Committee to make this change is troubling and does not reflect the idea that was set out in a previous ruling of his, on May 19, that senators should, within reasonable limits, be allowed latitude in how they designate themselves.

This decision also appears to be in conflict with the long-established practice of allowing individual senators considerable latitude in how they designate themselves.

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Serge Joyal, du Québec.

La sénatrice Bellemare : Diane Bellemare, de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Denise Batters, de la Saskatchewan.

Le vice-président : Qui veut lancer la balle?

Le sénateur Wallace : Cette question a déclenché toute une controverse à l'époque, et j'ai écrit aux membres du Comité de la Régie interne après la décision pour obtenir ce changement, pour qu'on indique « non affilié » plutôt qu'« indépendant ». J'imagine que, vu de l'extérieur, ça peut sembler avoir beaucoup de conséquences. En fait, ce qui compte, c'est la façon dont nous faisons notre travail, mais notre façon de nous désigner a aussi son importance. Les gens utilisent cette désignation pour essayer de comprendre ce que nous défendons dans cette institution.

Je ne veux pas parler pour mes collègues, bien que j'aie une assez bonne idée de la position de mes collègues indépendants, mais, pour ce qui me concerne, je représente le Nouveau-Brunswick en tant que sénateur indépendant non partisan, et c'est très important à mes yeux. Cette désignation est extrêmement importante pour moi, d'autant plus que j'ai quitté un caucus politique en novembre dernier.

À l'époque, j'ai quitté le caucus politique, j'ai fait savoir au greffier et à toutes les personnes ayant autorité que je siégerais comme sénateur indépendant, et ça a été accepté. C'est ce qui a été indiqué dans tous les documents parlementaires et dans toute ma correspondance. Je crois qu'un certain nombre de mes collègues indépendants, sinon tous, ont fait la même chose.

La façon dont nous nous désignons nous-mêmes est importante. La désignation des membres du Sénat a toujours été laissée aux sénateurs eux-mêmes, et c'est ce qu'a clairement fait comprendre le sénateur Furey dans sa décision concernant la question de privilège soulevée par la sénatrice Ringuette.

Il y explique en particulier que la décision unilatérale et sans consentement des intéressés du Comité de la régie interne de faire ce changement est troublante et qu'elle ne traduit pas le principe établi dans la décision du 19 mai, selon lequel les sénateurs devraient, dans des limites raisonnables, bénéficier d'une certaine latitude en ce qui concerne la façon dont ils sont désignés.

Cette décision semble également contraire à la pratique bien établie de laisser aux sénateurs énormément de latitude quant à leur façon de se désigner eux-mêmes.

So it was quite shocking to me — and I know to others — when this change was made by Internal Economy Committee without any consultation with independent senators and without the consent of independent senators. Again, all of it is stated clearly in Speaker Furey's decision.

He went on, in his ruling, to say:

This is not a good situation and it is contrary to our usual and long-standing practice. Nor is it helpful to the maintenance of good relations among senators.

I have my own view on this, and I think you have a sense of what that view is. I wish to continue to refer to myself as an independent senator. Quite frankly, I will go further in my own correspondence and describe myself as an independent, non-partisan senator. The ability to do that and the history behind the ability to do that was clearly stated by the Speaker in his ruling, and there has been no compelling reason to change that.

In conclusion, I feel very strongly that senators who wish to consider themselves and call themselves independent should be entitled to do that. The general public clearly understands what that means. Historically, over a long history, that is how independent senators have described themselves and how this institution, how Parliament, has allowed them to be described. I see no reason whatsoever to change that.

The expression “non-affiliated” is ambiguous to the public. I don't believe they would understand what that means. Quite frankly, I'm not quite sure what it means. Perhaps the intention is to mean non-affiliated with a political party. Maybe, as other independent groups become part of the Senate — and that is quite possible — it means non-affiliated with other independent groups.

So the term “non-affiliated,” to me, is a non-starter. The term to be used is “independent.” It has always been used. It describes who we are. Speaking for myself, it's how I wish to be described going forward.

Senator Lankin: I really do want to listen to what other people have to say, but there weren't a lot of indications of speakers right up front. So maybe everybody's doing that.

I thought I would just say a couple of things that I had been thinking about over the summer. I had some conversations with people in the Conservative caucus and in the Liberal caucus. I came to understand how, for some people, the use by others, like me, of the word “independent” felt like I was taking some independence away from those other senators in their sense of identity. I really thought on that. I've come, in the past, from a partisan background. I understand some of those dynamics, and I understand the difference, here at the Senate, and how people feel that each member of the Senate is independent in the way in which they exercise their judgment in carrying out their duties. I think that this change in the appointment process and the

J'ai donc, comme d'autres, trouvé très choquant que le Comité de la régie interne prenne une décision sans consulter les sénateurs indépendants ni obtenir leur consentement. Tout ça est clairement expliqué par le Président Furey dans sa décision.

Il dit également ceci :

Ce n'est pas une bonne situation et c'est contraire à notre pratique habituelle établie depuis longtemps. Cela n'aide en rien non plus au maintien de bonnes relations entre les sénateurs.

J'ai mon propre avis à ce sujet, et je pense que vous en avez une idée. Je souhaite qu'on continue de me considérer comme un sénateur indépendant. Bien franchement, j'irai plus loin dans ma propre correspondance en me décrivant comme sénateur indépendant non partisan. La possibilité de faire ainsi et la latitude historiquement accordée aux sénateurs ont été clairement rappelées par le Président du Sénat dans sa décision, et il n'y a aucune raison impérative de changer ça.

En conclusion, je dirais que je tiens absolument à ce que les sénateurs qui désirent se considérer et se désigner comme indépendants aient le droit de se faire désigner comme tels. Les Canadiens comprennent parfaitement ce que ça veut dire. C'est ainsi que les sénateurs indépendants se désignent depuis très longtemps et c'est ainsi que cette institution, que le Parlement, leur a donné le droit de le faire. Je ne vois aucune raison de changer ça.

L'expression « non affilié » est ambiguë pour le commun des mortels. Je ne crois pas que les Canadiens comprendraient ce que ça veut dire. Bien franchement, je ne suis pas sûr de savoir moi-même ce que ça veut dire. Peut-être que ça veut dire non affilié à un parti politique. Peut-être que ça veut dire non affilié à d'autres groupes indépendants, et c'est tout à fait possible, étant donné que d'autres groupes feront partie du Sénat.

Donc, pour moi, l'expression « non affilié » est nulle et non avenue. Le terme à employer est « indépendant ». C'est ce terme qu'on a toujours utilisé. Il décrit ce que nous sommes. En ce qui me concerne, c'est comme ça que je veux être désigné.

La sénatrice Lankin : Je tiens vraiment à savoir ce que les autres ont à dire, mais il n'y a pas beaucoup de volontaires pour l'instant. Donc, peut-être que tout le monde fait ça.

Je voudrais simplement vous faire part de certaines réflexions qui ont occupé mon esprit au cours de l'été. J'ai discuté avec des membres du caucus conservateur et du caucus libéral. Et j'ai compris comment, pour certains, le mot « indépendant », tel qu'il est employé par moi et d'autres, donnait l'impression que je privais ces autres sénateurs d'une certaine idée de leur identité. Ça m'a vraiment donné à réfléchir. J'ai appartenu auparavant à une formation partisane. Je comprends ce genre de dynamique et je comprends la différence, ici au Sénat, et la façon dont les gens estiment que chaque membre du Sénat est indépendant dans la façon dont chacun exerce son jugement dans le cadre de ses fonctions. Je pense que le changement apporté dans le processus

arrival of seven of us under this new process happened at a time when there had been a lot of sense of change and turmoil in the Senate. I didn't appreciate, certainly, the context in which people were hearing me or receiving me. I am now aware of that and sensitive to it.

I want to say on behalf of myself and, I believe, other colleagues who have used the term "independent" that I do not see that as some superior definition of a role. I do not see partisanship as a less than honourable — I believe it is honourable — way of conducting politics and policy debate and proposing and opposing ideas around debate.

I choose not to be subject to party discipline. I think party discipline and partisanship are different things. That's a question, as we go forward, for all of us in terms of reclaiming the independence for all of us.

Having said that, if we can accept that there is no malicious intent in the use of that word, it describes something different than a member of a partisan caucus. For me, in the future, I think I will begin to describe myself as affiliated with the independent senators' group. It is a group. It is a group that may well become recognized under the Rules. That debate is still to come; I recognize that. I'm not suggesting that's a done deal. I know it's not. But I am affiliated to a group, and so I look to that.

I did some reading over the summer, as well. I looked at the June ruling of the Speaker and the May ruling on the point of order with respect to Senator Bellemare's title and the self-styling with respect to the name of the Government Representative. I looked at some the lists of the historical range of titles, affiliations and non-affiliations — or designations may be the correct word here — have taken over the years. If you look historically, it has been very broad. There are Conservatives, Progressive Conservatives, Liberal Conservatives and independents. It has not ever become an issue like this where a name or designation will be imposed on a group of people as Internal Economy did.

I have many opinions about how that was done. That's not germane to what we're doing today, so I will not comment on that. But the end result is that there is a lot of confusion. There are places on our website where we are referred to as independents and others where we're referred to as non-affiliated.

The lingo and the parlance of the Senate have changed. I attended the press conference of the Modernization Committee's release of its report. If you look at the transcript, Senator Joyal, Senator McInnis and, of course, Senator McCoy spoke about the independent senators all the way through that. I look to the discussions in the house and the debates of some of the motions coming from the report, and people referred to "the independent

de nomination et l'arrivée de sept d'entre nous dans le cadre de ce nouveau processus se sont produits à un moment où le Sénat traversait une zone de changements et de bouleversements. Je n'ai certainement pas mesuré l'importance du contexte dans lequel les gens m'ont entendue ou reçue. Je m'en rends compte aujourd'hui et j'y suis sensible.

Je tiens à dire, en mon nom et aussi, je crois, au nom de collègues ayant employé le mot « indépendant », que je ne considère pas cette désignation comme une définition supérieure de notre rôle. Je ne considère pas l'esprit de parti comme une façon moins honorable, et je pense qu'elle est honorable, de conduire la vie politique et les débats politiques et de proposer et d'opposer des idées dans le cadre d'un débat.

J'ai choisi de ne pas m'assujettir à une discipline de parti. Je pense que la discipline de parti et l'esprit de parti sont deux choses différentes. Il s'agit, pour l'avenir, de revendiquer notre indépendance à tous.

Cela dit, si nous pouvons accepter qu'il n'y aucune mauvaise intention dans l'utilisation de ce mot, il faut comprendre qu'il décrit quelque chose d'autre qu'un membre d'un caucus de parti. Quant à moi, je pense que je me décrirai désormais comme sénatrice affiliée au groupe des sénateurs indépendants. C'est un groupe, et c'est un groupe qui pourrait bien être reconnu comme tel en vertu du Règlement. Le débat est encore à faire, je le sais bien. Je ne suis pas en train de dire que c'est un fait accompli. Je sais que ce n'est pas le cas. Mais je suis affiliée à un groupe, et c'est donc ma perspective.

J'ai aussi fait quelques lectures cet été. J'ai lu la décision rendue en juin par le Président du Sénat, puis la décision de mai portant sur le rappel au Règlement concernant le titre de la sénatrice Bellemare et sa façon très personnelle de désigner le représentant du gouvernement. J'ai consulté certaines des listes de titres, affiliations et non-affiliations, ou, devrais-je dire, de désignations, adoptés au fil du temps. Si on remonte le temps, on constate que l'éventail est très large. On trouve des conservateurs, des progressistes conservateurs, des conservateurs libéraux et des indépendants. Ça n'a jamais été un problème, et aucune désignation n'a jamais été imposée à un groupe comme l'a fait le Comité de la régie interne.

J'ai mon opinion sur la façon dont ça a été fait. Ça n'a rien à voir avec ce que nous faisons aujourd'hui, et je n'ajouterai donc rien. Mais, au final, ça crée beaucoup de confusion. Il y a des endroits, dans notre site web, où on parle de nous comme d'indépendants et d'autres où on nous désigne comme non affiliés.

Le jargon et le langage du Sénat ont changé. J'ai assisté à la conférence de presse associée à la publication du rapport du comité de la modernisation. Quand on lit la transcription, on constate que le sénateur Joyal, le sénateur McInnis et, bien sûr, la sénatrice McCoy, ont tout le temps parlé des sénateurs indépendants. Dans les discussions à la chambre et dans les débats relatifs à certaines motions découlant du rapport, on parlait de « sénateurs

senators.” It is something that we are accepting as we go through change, and it may change as things go on, but no one is regularly referring to this group as non-affiliated.

I think that the long-standing tradition can be well-accepted by all of us, and the question is whether we go back to that or not. If there is a way to fix this issue of the perceptions of what had happened about a group claiming independence while others feel to be independent and that somehow we’re diminishing that, that’s an issue of relations, how we work together and of trying to problem-solve around this. It’s not an issue for one committee of the Senate to impose on a group of people.

That’s the feeling I have coming in, but I do want to hear what others have to say and what motivates your thoughts and decision about this.

Senator Tkachuk: I have just a few points.

Historically, independent senators have been here, but they have not organized themselves as groups and asked for cash, to put it as bluntly as I can. I think that people have a right to know when different groups are getting money from the public that is extra to what they would normally get as a senator. People should know who they are. They’re not just one big blob of independent senators. They’re divided into groups. We have the Liberal independents, the independents appointed by the Prime Minister, some that have declared themselves independents from our caucus and those who have declared themselves independents from the Liberal caucus.

That’s fine. If they want to sit there and be independents, be independents. But they don’t. They want to be caucuses and they’re asking for money, so I want to know who these people are. I think people have a right to know.

I think Internal Economy had a problem in that I don’t think they have the obligation to identify the group. They just wanted a way to put it and so they used non-affiliated, which I think is the apt description until someone gets affiliated, because we do have a number of affiliated-type groups. And they’re not taking their names from the Canada Elections Act. I don’t know what they are, actually, so I think that’s confusing. They have a responsibility to identify who they are.

Senator Wallace is from New Brunswick, but there are other independent senators with his group who are from all over the country. They have one thing in common: They all want money. If they all want extra money, the public has a right to know who they’re giving their money to.

Senator Batters: First of all, the category that’s always listed always on the website or the seating chart is political affiliation. That’s what “affiliation” means, so I submit that non-affiliated is the appropriate way to refer to senators who are not or do not wish to be affiliated with a political party. There is not a political party right now that’s called the independent party that this

indépendants ». C’est une chose que nous acceptons dans le cadre du processus de transformation, et ça peut encore changer, mais personne ne parle régulièrement des membres de ce groupe comme de non affiliés.

Je pense que la tradition établie peut être acceptée par nous tous, et la question est de savoir si nous y revenons ou pas. S’il y a moyen de régler la difficulté liée à l’impression qu’un groupe revendiquant son indépendance donne à d’autres le sentiment de diminuer la leur, c’est bien en l’abordant sous l’angle des relations, de la façon dont nous travaillons ensemble, et en essayant de régler ce problème ainsi. Ce n’est pas une question qu’un comité sénatorial peut trancher en imposant une désignation à un groupe de personnes.

C’est à cette conclusion que j’en suis arrivée, mais j’aimerais connaître l’avis des autres et savoir comment ils en sont arrivés à leur opinion.

Le sénateur Tkachuk : Je voudrais juste soulever quelques points.

Il y a toujours eu des sénateurs indépendants, mais ils ne se sont jamais organisés en groupes et ils n’ont jamais demandé d’argent non plus, pour parler aussi directement que possible. Je pense que les gens ont le droit de savoir que des groupes différents obtiennent de l’argent des contribuables en plus de ce qu’ils auraient normalement comme sénateurs. Les gens devraient savoir qui ils sont. Il n’y a pas une grande masse informe de sénateurs indépendants. Ils sont divisés en groupes. Il y a les indépendants libéraux, les indépendants nommés par le premier ministre, d’autres qui se sont déclarés indépendants de notre caucus et ceux qui se sont déclarés indépendants du caucus libéral.

C’est correct. S’ils veulent siéger comme indépendants, qu’ils soient indépendants. Mais ce n’est pas ça qu’ils veulent. Ils veulent se constituer en caucus et demandent de l’argent. Alors je veux savoir qui ils sont. Je pense que les gens ont le droit de savoir.

Je pense que le Comité de la régie interne s’est trouvée en difficulté au sens où je ne pense pas qu’elle ait l’obligation d’identifier le groupe. Elle voulait seulement un moyen de le nommer et elle a donc utilisé l’expression « non affilié », qui, à mon avis, est une désignation valable tant qu’il n’y a pas affiliation, puisque nous avons un certain nombre de groupes affiliés. Et ces désignations ne viennent pas de la Loi électorale du Canada. Je ne sais pas d’où ça sort, en fait, et je pense donc que ça crée de la confusion. Ces sénateurs ont la responsabilité de préciser qui ils sont.

Le sénateur Wallace vient du Nouveau-Brunswick, mais il y a d’autres sénateurs indépendants dans son groupe qui viennent de partout au pays. Ils ont une chose en commun : ils veulent tous de l’argent. S’ils veulent tous des fonds supplémentaires, les Canadiens ont le droit de savoir à qui va leur argent.

La sénatrice Batters : Tout d’abord, il faut dire que la catégorie qui est toujours indiquée dans le site web ou sur le plan de salle est l’affiliation politique. C’est ce que veut dire « affiliation ». J’estime donc que « non affilié » est la façon qui convient de désigner les sénateurs qui ne sont pas ou ne désirent pas être affiliés à un parti politique. Il n’existe pas actuellement de parti politique dit

grouping of senators belong to, and so I think that non-affiliated — meaning not affiliated to a political party recognized under the Canada Elections Act — is the appropriate reference.

When I look at the materials prepared by the Library of Parliament, we most commonly look to what the U.K. House of Lords is doing. I notice that in their categories they have many groups of senators, but they have a category called non-affiliated. They don't have a group simply called independent. They have other groups that include independent Labour, independent Social Democrat and independent Ulster Unionist, but they don't have any groups that are simply independent. Likewise, the Australian Senate has several groups, too, but none of those are independent.

To emphasize the point that Senator Lankin made, there are many senators in the Conservative and Liberal Senate caucuses who take great offence to one group of senators styling themselves and being officially called independent, because they consider themselves to be very independent senators as well. But to be classified as that way in official documents and to receive funds for that, names are important. As Senator Tkachuk said, the public needs to know who they're giving money to and they also need to know the role of that particular group. It's easier to determine when there is a role, like official opposition or representing a particular political party that people vote for. This is a little more difficult to determine.

Senator McInnis: I have nothing profound to say. My summer was much more lively than yours, Senator Lankin, to do research on a topic such as this.

The way I look at the non-affiliates, at the moment, may be different than when we hopefully approve the recommendation — I think it's number 7 in the Modernization Committee report — with respect to caucuses.

I would look at a non-affiliate, perhaps, as a person out there who is not in any group or caucus. I would see those individuals, perhaps, as non-affiliates.

So, what's in a name? In the House of Commons, if a person left the caucus they were independents, and that's the way they were referred to. That takes place in the provincial legislatures and in Parliament.

I have no difficulty with the name "independent." I have trouble drawing a link to our having to know who they are because they're getting funds. At the moment they're not getting funds. If the recommendation is approved they may be eligible for funds under the new recommendation, but I don't see that as a foundation for saying that they can't be called independents. They are a group of independents of like mind, apparently, and will become a caucus if they have nine or more senators.

« indépendant » auquel appartiendrait ce groupe de sénateurs, et je pense donc que « non affilié », c'est-à-dire non affilié à un parti politique reconnu en vertu de la Loi électorale du Canada, est l'appellation qui convient.

Quand je consulte les documents rédigés par la Bibliothèque du Parlement, on reconnaît le plus souvent ce que fait la Chambre des Lords britannique. Je remarque qu'il y a de nombreux groupes de sénateurs dans leurs catégories, mais il existe une catégorie de sénateurs dits non affiliés. Il n'y a pas de groupe simplement dit indépendant. Il y a d'autres groupes, qui comprennent des travaillistes indépendants, des sociaux-démocrates indépendants et des membres indépendants du Parti unioniste de l'Ulster, mais il n'y a pas de groupe simplement « indépendant ». Le Sénat australien, lui aussi, compte plusieurs groupes, mais aucun n'est dit « indépendant ».

Pour souligner l'argument avancé par la sénatrice Lankin, il y a beaucoup de sénateurs, dans le caucus conservateur et dans le caucus libéral, qui s'estiment très offensés qu'un groupe de sénateurs se désignent eux-mêmes officiellement comme indépendants, parce qu'ils se considèrent comme très indépendants eux aussi. La désignation dans les documents officiels et la possibilité d'obtenir des fonds à ce titre font que les mots sont importants. Comme l'a dit le sénateur Tkachuk, les Canadiens ont besoin de savoir à qui ils donnent de l'argent et ils ont aussi besoin de savoir le rôle que joue tel ou tel groupe. Il est plus facile de déterminer un rôle comme l'opposition officielle ou la représentation d'un parti politique pour lequel on vote. Ce qui nous occupe est plus difficile à déterminer.

Le sénateur McInnis : Je n'ai rien de profond à dire. Mon été a été beaucoup plus occupé que le vôtre, madame la sénatrice Lankin, pour que j'aie le temps de faire une recherche sur un sujet comme ça.

Mon point de vue sur les non affiliés, à l'heure actuelle, est peut-être différent de ce qu'il sera quand nous approuverons, je l'espère, la recommandation concernant les caucuses. Je crois qu'il s'agit de la recommandation numéro 7 dans le rapport du Comité de modernisation.

Je considérerais peut-être les non affiliés comme des personnes n'appartenant à aucun groupe ni aucun caucus. Je dirais peut-être que ce sont des non affiliés.

Mais quelle est l'importance de la désignation? À la Chambre des communes, ceux qui quittent le caucus deviennent des indépendants. C'est comme ça qu'on les appelle. Ça se passe dans les législatures provinciales et au Parlement fédéral.

Le terme « indépendant » ne me pose pas de problème. Je ne vois pas le lien entre la nécessité de savoir qui ils sont et le fait qu'ils reçoivent des fonds. Pour l'instant, ils ne reçoivent pas de fonds. Si la recommandation est approuvée, ils pourraient avoir droit à des fonds, mais je ne vois pas le rapport avec l'idée qu'on ne peut pas les appeler des indépendants. Ils sont un groupe d'indépendants aux idées communes, apparemment, et ils formeront un caucus s'ils ont neuf sénateurs ou plus.

So what I looked at as the non-affiliates, for lack of a better term, were those individuals who may not belong to a caucus or group. There may be one or two or three, but they're not affiliated with any group.

The Deputy Chair: I know you worked on that committee, senator. So that I'm clear, your perspective might be that there would possibly be affiliated independent groups and still some that sit outside of those groups, as well.

Senator McInnis: There may well be.

The Deputy Chair: They are referred to as non-affiliated because they're not affiliated with any of the independent groups — one, two, or three — or the independent Liberals or the Conservatives.

Senator McInnis: If there are 105 senators or better, conceivably you could have 11 groups. We hope that doesn't happen. We don't think it will.

Some thought the threshold should be higher. There may be individual senators who may be the non-affiliated groups. I suspect that if you belong to a group, you're independent, but there may be some like-minded issues they would have in common to form that group. Under the recommendation, of course, you are unable to belong to two groups. You are either in or you are out.

Senator Joyal: I think we must try to understand the system. As Senator Wallace has mentioned, an outsider may wonder how many angels can dance on the head of a pin. On the other hand, this issue addresses itself to the core of the institution.

Senators are not elected under the banner of a political party recognized under the electoral act. We don't own our mandate from the electorate because we belong to a certain political party. We own our duty under a Royal Commission. So the Prime Minister or the leader of a party doesn't have a direct reach on us as the leader has on its elected members. If the leader refused to sign the letter recognizing you as the candidate, then you are not a candidate under the heading of that party.

The leader of any recognized party in Canada has no reach to any senator. That I think is a very important element to recognize. I repeat: We own our mandate under the terms of a Royal Commission. We are appointed by the Governor General through the convention after a recommendation by the Prime Minister. However, the Prime Minister can traditionally recommend people identified through allegiance to his own party, those who are independent or even people who are members of another party.

For example, Prime Minister Paul Martin appointed Senator Segal. Nobody would doubt that Senator Segal is a Conservative supporter or a member of that party family. He also appointed Senator Nancy Ruth, who is still a member of the Tory caucus. Other Prime Ministers have appointed independent senators that are either members of another party or standing alone as an

Donc, ceux que je considérais comme les sénateurs non affiliés, à défaut d'un meilleur terme, étaient ceux qui n'appartenaient pas à un caucus ou un groupe. Il peut y en avoir un ou deux ou trois, mais ils ne sont pas affiliés à un groupe.

Le vice-président : Je sais que vous avez siégé à ce comité, monsieur le sénateur. Pour clarifier les choses, vous dites qu'il pourrait y avoir des groupes indépendants affiliés et quand même des sénateurs externes à ces groupes également.

Le sénateur McInnis : Ça se pourrait très bien.

Le vice-président : On les appelle des non affiliés parce qu'ils ne sont affiliés à aucun groupe indépendant — un, deux ou trois — ou aux libéraux ou conservateurs indépendants.

Le sénateur McInnis : S'il y a 105 sénateurs ou plus, il pourrait y avoir 11 groupes. Espérons que ça n'arrive pas, mais c'est peu probable.

Certains pensaient que le seuil devrait être plus élevé. Il pourrait y avoir des sénateurs qui forment des groupes non affiliés. Je suppose que, si on appartient à un groupe, on reste indépendant, mais il pourrait y avoir des enjeux communs justifiant la formation de ce groupe. D'après la recommandation, évidemment, on ne peut pas appartenir à deux groupes. C'est l'un ou l'autre.

Le sénateur Joyal : Je crois qu'il faut essayer de comprendre le système. Comme l'a expliqué le sénateur Wallace, un observateur extérieur pourrait s'amuser à couper les cheveux en quatre, mais cette question renvoie également au cœur de notre institution.

Les sénateurs ne sont pas élus sous la bannière d'un parti politique reconnu aux termes de la Loi électorale. Notre mandat ne découle pas des engagements d'un certain parti politique à l'égard de son électorat. Notre mandat découle des conclusions d'une commission royale. Par conséquent, le premier ministre ou le chef d'un parti n'a pas d'influence directe sur nous comme il l'a sur ses membres élus. Si le chef d'un parti refuse de signer la lettre vous reconnaissant comme candidat, vous n'êtes tout simplement pas candidat sous l'égide de ce parti.

Le chef d'un parti reconnu du Canada n'a pas d'influence sur les sénateurs, quels qu'ils soient. Je crois que c'est un élément important à rappeler. Je le répète : notre mandat découle des conclusions d'une commission royale. Nous sommes nommés par le gouverneur général par le biais d'une convention après recommandation du premier ministre. Cela dit, c'est le premier ministre qui, traditionnellement, recommande des candidats parmi les allégeances à son propre parti, parmi des indépendants et même parmi les membres d'un autre parti.

Par exemple, le premier ministre Paul Martin avait nommé le sénateur Segal. Personne ne peut douter que le sénateur Segal soit un partisan des conservateurs ou un membre de cette famille politique. Il a également nommé la sénatrice Nancy Ruth, qui fait toujours partie du caucus conservateur. D'autres premiers ministres ont nommé des sénateurs indépendants, soit des

independent. It is very important to recognize that because it has an impact on the way that political parties function in the Senate Chamber.

Once a senator is appointed, that senator can decide to do whatever he or she wants in terms of joining a political family. A senator may continue to sit with a group of like-minded people or he can decide to part with that like-minded group of people. My friend Senator Wallace decided to sit outside that group traditionally identified as an independent. We have a tradition of identifying senators who are not a member of the opposition or government. That's the way the Senate has been traditionally structured for 150 years or so. It is similar to the House of Lords. Those independents are called cross-benchers. There are two benches, otherwise there is no cross. The independents sit in between the opposition and the government, so physically you can see where they are.

How do we identify those senators who are not declaring themselves members of a political group, be it a political group that is a member of the national caucus or a group that has a certain discipline in terms of cohesion on the outcome of issues? In the Senate, you can't threaten a senator to have him or her terminated because he or she voted against the party position. The extreme sanction would be for a group to expel a senator from its group. It happens even in the House of Lords among the cross-benchers. They might ask a lord to leave if they feel that the lord has compromised his independence because he participates in partisan activities.

A group can have discipline among itself. That discipline has different degrees, the most severe being the expulsion of that senator, but for partisan activities if you are a cross-bencher. If you are not a cross-bencher and are a member of a political family, you are expected to take stands on the traditional basis of the program of that party.

Canadian political parties are very loose aggregates of people. I remember very well my first boss on the Hill was former Speaker of the Senate Jean Marchand. In the early 1970s, he said, "Do you know the difference, Serge, between the Tories and us? They have more 'Tory' than us." In other words, within a party there are various nuances, and the extremes almost touch; the extreme Liberals touch the NDP, and the slow Liberals touch the progressives of the Tories.

Political parties in Canada are very loose aggregates of people. You can't expect that those members, if they are free to determine their stand, will feel compelled to always vote the way the party has traditionally voted. It was visible in the Senate on Bill C-377, amending the Labour Code. On the first vote you could see where they stood in that continuum of allegiance within a party. Who is at the extreme end and who is at the other end of the spectrum? It is the same with the Liberal Party. You saw it in May when we voted on Bill C-14.

membres d'un autre parti, soit des personnes sans affiliation. Il faut absolument en tenir compte parce que ça a un impact sur le fonctionnement des partis politiques au Sénat.

Lorsqu'un sénateur est nommé, il peut décider de rejoindre ou non une famille politique. Il peut continuer à siéger avec un groupe de personnes dont il partage les idées ou s'en séparer. Mon ami le sénateur Wallace a décidé de siéger en dehors du groupe traditionnellement désigné comme indépendant. C'est notre façon de désigner les sénateurs qui ne sont membres ni du gouvernement ni de l'opposition. C'est la façon dont fonctionne le Sénat depuis environ 150 ans. Comme la Chambre des Lords. Ces indépendants sont appelés des transfuges, en anglais des « crossbenchers », parce que, s'il n'y a pas de banquettes opposées, il n'y a pas d'intersection. Les indépendants siègent entre l'opposition et le gouvernement, pour qu'on puisse les identifier concrètement.

Comment désigner les sénateurs qui ne se déclarent pas membres d'un parti politique, que ce soit un groupe politique membre du caucus national ou un groupe appliquant une certaine discipline en termes de cohésion concernant l'issue des enjeux? Au Sénat, on ne peut pas menacer un sénateur de renvoi parce qu'il a voté contre la position du parti. La sanction ultime serait qu'un groupe expulse un sénateur de ses rangs. Ça arrive même à la Chambre des Lords parmi les transfuges. On peut demander à un lord de partir si on estime qu'il a compromis son indépendance en participant à des activités partisans.

Un groupe peut s'imposer une discipline. Cette discipline est plus ou moins stricte, la sanction la plus grave étant l'expulsion d'un sénateur, et, dans le cas d'un transfuge, pour activités partisans. Si vous n'êtes pas un transfuge et appartenez à une famille politique, vous êtes censé prendre position selon les fondements traditionnels du programme de votre parti.

Les partis politiques canadiens sont des agrégats très flottants. Je me rappelle très bien mon premier patron sur la Colline du Parlement, l'ancien Président du Sénat, Jean Marchand. Au début des années 1970, il m'a dit : « Sais-tu la différence, Serge, entre les conservateurs et nous? Ils ont plus de conservateurs » que nous dans leurs rangs ». Autrement dit, il y a toutes sortes de nuances au sein d'un même parti, et les extrêmes se touchent presque. Les libéraux les plus progressistes touchent le NPD et les libéraux les moins progressistes touchent les plus progressistes des conservateurs.

Les partis politiques canadiens sont des agrégats très flottants. On ne peut pas s'attendre à ce que leurs membres, s'ils sont libres de choisir leur position, se sentent toujours tenus de voter dans le sens traditionnel du parti. On l'a bien vu au Sénat concernant le projet de loi C-377 modifiant le Code du travail. Au premier tour de vote, on a vu où chacun se positionnait dans le continuum d'allégeance au sein des partis. Qui est à l'une ou l'autre extrémité du spectre? C'est la même chose au Parti libéral. Vous l'avez constaté en mai dernier quand nous avons voté sur le projet de loi C-14.

Political parties in the Senate can't be a group of people who impose a definite line of voting, while in the House of Commons, that is what you expect because there is discipline. The discipline is that you won't be appointed parliamentary secretary, won't make it to the cabinet and, in the extreme, and they will not recognize you as the official candidate in the next election. That is the supreme kind of contempt.

In the Senate we're spared from that. Political parties don't have that reach on us, even though the leader phones me and says that if he had known, he would never have appointed me. Well thank you very much but I am appointed, and I will be there when you are gone. What I'm saying is it happened to me, as a matter of fact. I'm not telling a story that I dreamt. It happened to me.

So political parties in the Senate should not be seen as a fixed group of people who always have to vote in the same direction and share the same views and arguments on an issue. The further down in history a Prime Minister recommends a senator, the looser is the member. I was appointed by Mr. Chrétien, and he's been gone for three terms. I'm certainly still grateful to Mr. Chrétien, but whatever he might think of the way I vote doesn't change the way I'm going to vote.

There is something that personally offends me in trying to understand the dynamics of political parties in the Senate, and I address my remarks to Senator Bellemare and Senator Lankin. I received two press releases from the group of independents stating that they had taken such initiatives and decisions. The last sentence was that the independents are not there to serve political parties but to serve Canadians — i.e., I am not serving Canadians.

I feel that my record could stand against the record of any senator in relation to how I serve Canadians, so I took that as a personal offence. In other words, if you are independent, you are not serving Canadians. If that would be the rationale, the House of Commons would not be serving Canadians. They are there because they have the mandate from Canadians. If you don't have the mandate from Canadians, from whom do you have the mandate?

We have the mandate from a Royal Commission. To organize the debate amongst ourselves, we have to have a group of different-minded persons in order to have that clash of ideas, because that's democracy.

I'm not here to agree all the time with what Senator Wallace or Senator Lankin or even my Liberal colleagues say. It happens that I have different stands on issues than my Liberal colleagues, and I don't resent that. On the contrary, I do it with the respect of their stand, the respect of the position that they take, but not to say this group of senators is better because they are not politically affiliated, so they are purists and their minds are not corrupted by the allegiance to a party or a family.

Au Sénat, les partis politiques ne peuvent pas être un groupe de gens imposant une ligne de parti, alors que, à la Chambre des communes, c'est ce qu'on attend, parce qu'il y a une discipline de parti. La discipline, ça veut dire qu'on ne vous nommera pas secrétaire parlementaire, qu'on ne vous nommera pas au Cabinet et, dans le pire des cas, qu'on ne vous reconnaîtra pas comme candidat officiel à la prochaine élection. C'est la forme ultime d'outrage.

Au Sénat, nous en sommes épargnés. Les partis politiques n'ont pas d'influence sur nous, même si le chef de mon parti me téléphone pour me dire que, s'il avait su, il ne m'aurait jamais nommé. Eh bien, c'est dommage, merci beaucoup, mais je suis nommé et je serai encore là quand vous serez parti. En fait, ça m'est arrivé. Je ne suis pas en train de vous raconter une histoire fictive. Ça m'est réellement arrivé.

Donc, au Sénat, les partis politiques ne doivent pas être considérés comme des groupes fixes qui votent toujours dans la même direction et partagent les mêmes points de vue et arguments sur tel ou tel sujet. Plus le candidat recommandé par le premier ministre a d'ancienneté dans le parti, plus le sénateur aura les coudées franches. J'ai été nommé par M. Chrétien, et ça fait trois mandats qu'il n'est plus là. J'ai beaucoup de reconnaissance pour lui, mais ce qu'il pense de ma façon de voter ne changera rien à mon vote.

Personnellement, il y a quelque chose qui m'offense dans cette perception de la dynamique des partis politiques au Sénat, et j'adresse mes observations à la sénatrice Bellemare et à la sénatrice Lankin. J'ai reçu deux communiqués de presse du groupe des indépendants indiquant qu'ils avaient pris telles et telles initiatives et décisions. La dernière phrase disait que les indépendants ne sont pas là pour être au service des partis politiques, mais des Canadiens, autrement dit, moi, je ne suis pas au service des Canadiens.

Je crois que mes antécédents valent bien ceux de n'importe quel autre sénateur quant à mon dévouement aux Canadiens. Je m'estime donc personnellement offensé. Autrement dit, si on n'est pas indépendant, on n'est pas au service des Canadiens. Selon cette logique, les députés de la Chambre des communes ne seraient pas au service des Canadiens. Ils sont là parce qu'ils ont reçu un mandat des Canadiens. Si ce mandat ne vient pas des Canadiens, d'où est-ce qu'il viendrait?

Notre mandat découle des conclusions d'une commission royale. Pour organiser nos débats, nous devons avoir un groupe de personnes aux points de vue divergents et permettre aux idées de se confronter. C'est ça la démocratie.

Je ne suis pas ici pour être toujours d'accord avec le sénateur Wallace ou la sénatrice Lankin, ni même avec mes collègues libéraux. Il se trouve que j'ai des opinions différentes de celles de mes collègues libéraux, et ça ne m'offusque pas. Au contraire, je respecte leur point de vue, je respecte leurs prises de position, mais ça ne veut pas dire que tel groupe de sénateurs est meilleur parce qu'ils ne sont pas affiliés à un parti politique et que, donc, ce sont des puristes et que leur esprit n'est pas corrompu par l'allégeance à un parti ou une famille politique.

I don't think that is the way we should see the Senate. I am putting it on the record here because we should all understand where we come from if we want to start on a different footing of organizing the work of the Senate. I want to be candid and say it here because I think that it is the best way to reorganize the work of the Senate, to make room and space on an equal footing, with access to funds and whatnot. I have no problem with that. But certainly not in a way to categorize senators who serve Canadians and those who serve political parties.

I don't serve the Liberal Party of Canada when I am in the Senate. I am a liberal-minded person, definitely, but I am an independent-minded senator. And that's the greatest test. The greatest test is not that you are independent but that you are independent minded from your own group.

In my opinion, that is really what we have to understand. If we want to live peacefully amongst ourselves, in full respect of one another — and there is not one senator who would not want to respect another senator, whatever his or her position.

As Senator Tkachuk has said, we all come from a professional background. We all come with ideas of how Canadian society should function and on what values Canadian society should evolve. Otherwise, we would not be here. That's why we are here, as a person with professional experience that has committed his or her life to serve a way of understanding and viewing the evolution of Canada. We are not pure angels; we are not judges on the Supreme Court bench.

I could have sat as a judge in another career; I could have chosen to do that. I did not want to. I wanted to be in political debate, with an independent mind; in other words, state the things the way I see them, even though I would not negate the fact that traditionally I have identified myself as a Liberal supporter, but on certain issues I could clash with the leadership of the other place.

When we are defining the status of independents, we have to be very mindful to understand the principles on which this institution functions. As much as I'm for evolution and adaptation, I think we should ensure that the principles of the institution remain understood and sound in relation to its evolution.

The Supreme Court of Canada never said you have to change the principles of the Senate. The principles of the Senate are sound the way the fathers or the founders, to put it in neutral terms, conceived it. I think the greatest expectation is independent-minded senators, whatever their political family.

As I said, I don't want to identify people who have been appointed among the independents, but as Senator Tkachuk has said, as a senator who has written articles all of his life in newspapers, do you think he would not know his allegiances, how he sees society? I write, as you know, and there is no secret about that, but to say that I'm neutral and independent — well, if you are unique politically, I'm not sure if your place is in the Senate because the Senate is a political institution.

Je ne crois pas que c'est la bonne façon de considérer le Sénat. Je tiens à le dire officiellement parce que nous devrions tous comprendre ce contexte si nous voulons fonctionner sur d'autres bases. Je tiens à l'exprimer sincèrement ici parce que je pense que c'est le meilleur moyen de réorganiser le travail du Sénat, en donnant la même latitude à tout le monde et en donnant accès aux mêmes ressources, et cetera. Je n'y vois pas d'inconvénient. Mais certainement pas dans l'esprit de distinguer entre les sénateurs qui sont au service des Canadiens et ceux qui sont au service d'un parti politique.

Je ne suis pas au service du Parti libéral du Canada quand je suis au Sénat. J'ai un point de vue libéral, c'est évident, mais je suis un sénateur indépendant d'esprit. Et c'est le principal critère. Le critère principal, ce n'est pas d'être classé comme indépendant, mais d'être indépendant de l'orientation votre propre groupe.

À mon avis, c'est surtout ça qu'il faut comprendre si nous voulons collaborer paisiblement, dans le respect de chacun, et personne ici ne songerait à ne pas vouloir respecter un collègue, quelle que soit son opinion.

Comme l'a dit le sénateur Tkachuk, nous avons tous des antécédents professionnels. Nous avons tous notre idée de la façon dont la société canadienne devrait fonctionner et des valeurs sur lesquelles elle devrait s'appuyer pour évoluer. Sinon, nous ne serions pas ici. C'est pour ça que nous sommes ici, avec notre expérience professionnelle et notre engagement à faire notre part dans l'évolution du Canada. Nous ne sommes pas des anges, et nous ne sommes pas non plus des juges de la Cour suprême.

J'aurais pu être juge dans une autre vie, j'aurais pu choisir cette voie. Je n'ai pas voulu. Je voulais participer au débat politique, en toute indépendance d'esprit. Autrement dit, je voulais dire les choses comme je le pensais, même si ça devait contredire le fait que je me suis toujours considéré comme un partisan des libéraux, sauf que, sur certaines questions, je pouvais être en conflit avec le leadership de l'autre camp.

Quand on définit le statut des indépendants, il faut faire très attention de comprendre les principes qui sous-tendent le fonctionnement de cette institution. Autant je suis favorable à l'évolution et à l'adaptation, autant je pense qu'il faut s'assurer que les principes de cette institution restent bien compris et préservés.

La Cour suprême du Canada n'a jamais dit qu'il fallait changer les principes qui fondent le Sénat. Ces principes sont solides et fidèles à l'esprit des pères ou, pour parler en terme neutre, des fondateurs de ce pays. Je pense que l'exigence la plus importante est que les sénateurs soient indépendants d'esprit, quelle que soit leur famille politique.

Comme je l'ai dit, je ne veux pas identifier les gens nommés parmi les indépendants, mais, comme l'a dit le sénateur Tkachuk, qui a écrit des articles toute sa vie dans des journaux, pensez-vous qu'il ne connaît pas ses allégeances ni comment il voit la société? J'écris moi aussi, vous le savez, ce n'est pas un secret, mais dire que je suis neutre et indépendant — eh bien, si on est politiquement unique, je ne suis pas sûr que notre place soit au Sénat, parce que c'est une institution politique.

We are part of the Parliament of Canada. Parliament is debate, and debate is a clash of ideas. To have a clash of ideas, you have to know where you stand at a certain level of your age, 50 or over, after having worked all your life in various professions where you had to take decisions based on certain numbers of principles. That's why you are a responsible person. You can stand by the reasons of your conclusions.

To me, this issue is the tree that hides the forest. We have to understand how the Senate functions and on which aspect the presence of political parties in the Senate is helpful.

I resent the idea that we have to get rid of the political parties in the Senate because we have corrupted the Senate. I can tell you that I have seen debates in my 19 years in the Senate that I have never seen in the House of Commons, the last one being the one we had last spring.

Look at what happened in the Senate. Senator Ogilvie chaired the joint committee meeting. And look at what happened in the House of Commons. You could see the difference. There were two political parties in the Senate on this issue, as there was in the House of Commons, and look at what happened in the Senate.

To me, this is a clear illustration that you can have political parties and you can have an independent chamber, where each and every senator takes his or her stand the way he or she thinks is proper.

But to say that we are hoping for the day where all political parties in the Senate will be gone, I'm not sure that we understand what a political institution is. We are not the Supreme Court of Canada. If you want to be a Supreme Court justice, you have to apply now and you'll be there. But if you want to be a member of the Parliament of Canada, whereby the overall democratic system is based on political parties, I think that you have to manage the evolution of this institution to fully recognize the participation of the independent senators, the way we have traditionally seen independents, but certainly not in a way that we are in the process of getting rid of political parties.

Political parties are not a plague on the democratic institutions of this country. They all have their story. On the other hand, what we want to achieve is the fullest and most honest debate on the floor of the Senate in relation to issues of the day. To me, this is the objective.

The fact that a senator stands in the Senate and is a member of a political party or claims that in his mind he belongs to that family to me does not reduce the credibility of the senator. I'm listening to the arguments. I want to understand the arguments, and if the argument makes sense I might share the stance of that senator in terms of final votes.

Nous faisons partie du Parlement du Canada. Au Parlement, il y a débat, et un débat, c'est une confrontation d'idées. Pour qu'il y ait confrontation d'idées, il faut que chacun sache où il se situe à un certain âge, 50 ans ou plus, après avoir travaillé toute sa vie dans telle ou telle profession où il a fallu prendre des décisions en fonction d'un certain nombre de principes. C'est ça qui fait de vous une personne responsable. On peut justifier ses conclusions.

À mon avis, cette question est l'arbre qui cache la forêt. Il faut comprendre comment fonctionne le Sénat et à quels égards la présence des partis politiques est utile au Sénat.

Je n'apprécie pas du tout l'idée de se débarrasser des partis politiques au Sénat sous prétexte que nous aurions corrompu le Sénat. Je peux vous dire que, en 19 ans, j'ai vu au Sénat des débats que je n'ai jamais vus à la Chambre des communes, le dernier étant celui du printemps dernier.

Voyez ce qui s'est passé au Sénat. C'est le sénateur Ogilvie qui a présidé la réunion du comité mixte. Et voyez ce qui s'est passé à la Chambre des communes. On peut voir la différence. Il y avait des membres de deux partis politiques au Sénat qui se prononçaient sur cette question, comme à la Chambre des communes, et voyez ce qui s'est passé au Sénat.

Pour moi, ça illustre clairement qu'on peut avoir des partis politiques et qu'on peut avoir une chambre indépendante, où chaque sénateur se prononce selon ce qu'il juge juste.

Mais, de là à dire qu'on espère voir le jour où il n'y aura plus de partis politiques au Sénat, je ne suis pas sûr que nous comprenions ce qu'est une institution politique. Nous ne sommes pas la Cour suprême du Canada. Si vous voulez être des juges de la Cour suprême, allez-y et présentez votre candidature. Mais, si vous voulez être un membre du Parlement du Canada, où le système démocratique est fondé sur les partis politiques, je crois que vous devez envisager l'évolution de cette institution en tenant pleinement compte de la participation des sénateurs indépendants, comme nous avons toujours considéré les indépendants, mais sûrement pas en nous débarrassant des partis politiques.

Les partis politiques ne sont pas un fléau pour les institutions démocratiques de ce pays. Ils ont tous leur histoire. Par ailleurs, nous voulons permettre le débat le plus complet et le plus honnête au Sénat concernant les enjeux du jour. Pour moi, c'est ça l'objectif.

Le fait qu'un sénateur se prononce au Sénat et qu'il soit par ailleurs membre d'un parti politique ou se réclame d'une famille politique ne réduit pas sa crédibilité à mes yeux. J'écoute ses arguments. Je veux comprendre ses arguments, et, s'ils sont valables, je pourrais bien voter dans le même sens que lui au terme du débat.

The beauty of this institution is that we are independent-minded persons whereby the political party cannot reach us, and that's the key issue. The rest to me is how we manage to make sure they are recognized, have seats on committees and access to funds. I'm all for that.

As I say, conceptually we have to be mindful that we are not trying to divide this chamber on the basis of party allegiance versus so-called independents so pure that they are going to be the new oracles of what is the good of Canada.

I'm not convinced yet. I might want to and will listen carefully to the arguments, but on the basis of how this institution functions and has functioned, before we say in 10 years from now they will all be independent, maybe. I will long be gone, but they will have to face the challenge exactly on the same principles that I outlined originally, and this is to me how we should approach this issue.

I'm sorry to have been long.

The Deputy Chair: I appreciate, as always, your words, and I thank you very much for those, senator. We have a few more speakers.

Senator Martin: I have to follow Senator Joyal. How do I follow Senator Joyal?

The Deputy Chair: Nobody would speak if we waited, though.

Senator Martin: I appreciate what all my colleagues have said, so I'll just share my point of view, which is really the only thing I can offer. What I'm hearing has also influenced the direction I would like to go on this particular issue and study.

I appreciate what Senator Lankin said about coming to appreciate the use of the word "independent" and that by using it as a group or as the senators who have identified themselves as independent somehow implies that the rest of us are less independent or not independent.

For me, these two words "independent" and "non-partisan," I identify with both. I think when we say we have a group of independent senators, as a former English teacher, I see the oxymoron in that description. Not to say that you don't have the right to stylize the group of people who are meeting as that, but the word "independent," one of the definitions means it's not connected with another or with each other; it's separate. But to have independent senators groups, that was an interesting name that I thought about and contemplated and saw an interesting oxymoron or irony there.

But I appreciate what you're saying. It's natural for groups of like-minded people to congregate together.

At the scroll meetings and in the chamber, it has been interesting to observe what the group of senators is doing. It's nice to have Senator McCoy, and this morning we had Senator Sinclair, so we are communicating; I totally appreciate and support that.

La beauté de cette institution est que nous sommes indépendants d'esprit parce que les partis politiques ne peuvent pas nous influencer, et c'est ça l'essentiel. Pour moi, le reste, c'est la façon dont nous veillons à ce qu'ils soient reconnus, qu'ils aient leur place aux comités et qu'ils aient accès à des fonds. Je suis tout à fait favorable à tout ça.

Comme je l'ai dit, nous devons faire attention de ne pas diviser cette chambre en fonction des allégeances partisans par opposition aux soi-disants indépendants, qui sont tellement purs qu'ils vont devenir les nouveaux oracles de ce qui est bon pour le Canada.

Je ne suis toujours pas convaincu. Peut-être que ça viendra, et j'écouterai les arguments avec beaucoup d'attention, mais, compte tenu du fonctionnement de cette institution, avant de dire que, dans 10 ans, tous les sénateurs seront indépendants, je dis : on verra. Je ne serai plus là depuis longtemps, mais ils devront relever le défi à partir des mêmes principes que j'ai soulignés, et c'est comme ça, d'après moi, qu'il faut aborder cette question.

Je suis désolé d'avoir pris tant de temps.

Le vice-président : Je suis très sensible, comme toujours, à vos remarques, et je vous en remercie sincèrement, monsieur le sénateur. Nous avons quelques autres interventions.

Le sénateur Martin : J'appuie le sénateur Joyal. Comment est-ce que je peux le faire?

Le vice-président : Mais personne ne parlerait si nous attendions.

Le sénateur Martin : Je suis sensible aux arguments de tous mes collègues, et je vais donc simplement partager mon point de vue, qui est vraiment la seule chose que je puisse offrir. Ce que j'entends influence aussi la façon dont j'envisagerais d'aborder cette question et cette étude.

Je comprends ce que veut dire la sénatrice Lankin quand elle parle d'apprécier l'utilisation du mot « indépendant » et que, en l'appliquant à un groupe ou à des sénateurs qui se désignent comme indépendant, on a l'air, d'une certaine façon, de laisser supposer que les autres sont moins indépendants ou ne le sont pas.

Quant à moi, je m'identifie aussi bien au mot « indépendant » qu'à l'expression « non partisan ». Quand on dit qu'on a un groupe de sénateurs indépendants, l'ex-professeur d'anglais que je suis voit un oxymore. Je ne dis pas que vous n'avez pas le droit de styliser ce groupe de cette façon, mais le terme « indépendant » signifie entre autres non connecté, séparé. Alors parler de groupes de sénateurs indépendants est une façon intéressante de voir les choses, qui m'a donné à réfléchir, et j'y ai vu un oxymore ou une forme d'ironie.

Mais je comprends ce que vous voulez dire. Il est naturel que des gens partageant les mêmes idées se regroupent.

À la réunion du plumitif et à la chambre, c'était intéressant d'observer ce que fait le groupe des sénateurs. C'est un plaisir d'avoir la sénatrice McCoy, et ce matin nous avons eu le sénateur Sinclair, donc on communique, et j'apprécie ça et je l'appuie tout à fait.

As to the titles “independent” versus “non-affiliated,” I don’t see why there is an objection to saying someone is non-affiliated. I see that as a clear description, as Senator Batters said, that you are not affiliated with a party.

Now in our Senate Chamber we are sitting opposite one another and we move forward through debate, so it’s important to have caucuses that allow us to enter into these debates.

But as Senator Lankin said, there have been changes. I can’t imagine with new senators, and even with Senator Bellemare as the Legislative Deputy to the Government Representative, not having a caucus, per se, because the caucus allows you to organize. The caucus allows you to feel supported in terms of working with like-minded colleagues. There is a whip, and some things may seem more whipped than others, but every senator has a choice to stand, at the end of the day, to vote on a bill or a motion in the way he or she chooses. That independence is always there.

Senators have a right to want whichever titles they wish, and I appreciate that’s what you want to be called, but for me personally, when that created a perception that somehow I was less independent, I found myself defending to people who said, “Well, you’re part of a caucus and you’re partisan,” so somehow that was a negative thing. I would always defend myself and say, “We are all independent minded; we all have a choice at the end, and there is a lot of debate that goes on internally before we get to the vote.” But at the same time, being part of the caucus means you are responsible to each other, and there are responsibilities that come with being a part of a party-affiliated caucus.

Moving forward, I have come to appreciate that the Senate has clear Rules. As the deputy leader and the former deputy whip, I learned about how the Rules work in the Senate. The Rules are set, but they are very malleable in terms of what they allow us to do in the chamber and in committee. They allow us to open up the debate and really bring our opinions to the floor, which is what we are doing. The Rules are there.

I absolutely respect the fact that we have our Rules. Until changes are adopted and they go through the whole process, I think it’s important for us at this committee to talk about this definition or the use of “non-affiliated” versus independent within the current *Rules of the Senate*, not which rules may change in the future once we adopt them. It will be hard for us because we have those ongoing debates and this discussion here. I thought it would be nice to withdraw some of these motions or studies so we can focus on what really is being asked of us, which is to consider some of these rule changes.

So it’s not that way. We are doing all of the above, and so we’ll hear debates in the Senate Chamber. We’ll be talking about this in committee.

Quant à désigner des sénateurs comme « indépendants » ou comme « non affiliés », je ne vois pas pourquoi on conteste l’appellation « non affilié ». Ça dit clairement, comme l’a expliqué la sénatrice Batters, qu’on n’est pas affilié à un parti.

Actuellement, au Sénat, nous sommes assis les uns en face des autres et nous avons des débats. C’est donc important d’avoir des caucus qui nous permettent d’entrer dans ces débats.

Mais, comme l’a dit la sénatrice Lankin, les choses changent. Je ne peux pas imaginer de nouveaux sénateurs, même avec la sénatrice Bellemare comme adjointe législative du représentant du gouvernement, qui n’auraient pas de caucus, parce que le caucus, c’est ce qui permet de s’organiser. Le caucus permet de vous sentir soutenu par des collègues aux idées semblables. Il y a un whip, et certaines choses peuvent sembler plus de son ressort que d’autres, mais chaque sénateur a le choix, au final, de prendre position et de voter sur un projet de loi ou une motion comme il l’entend. Cette indépendance est toujours là.

Les sénateurs ont le droit de choisir le titre qu’ils veulent, et je comprends que vous vouliez vous faire appeler ainsi, mais, personnellement, quand ça donne l’impression que je suis moins indépendant que vous, je me trouve en position défensive face à des gens qui disent : « Vous faites partie d’un caucus et vous avez un point de vue partisan », ce qui est plutôt négatif. Je me défendrai toujours en disant : « Nous sommes tous indépendants d’esprit. Nous avons tous le choix au final. Et il y a beaucoup de délibérations internes avant que nous votions. » Cela dit, l’appartenance à un caucus signifie que vous êtes responsables les uns envers les autres, et il y a des responsabilités associées au fait d’appartenir à un caucus affilié à un parti.

Et puis, avec le temps, j’ai appris à apprécier le fait que le Sénat ait des règles claires. Comme leader adjoint et comme ex-whip adjoint, j’ai beaucoup appris sur la façon dont fonctionne le Règlement du Sénat. Les règles sont fixées, mais elles sont très souples du point de vue de ce qu’elles nous permettent de faire en chambre et en comité. Elles nous permettent d’entamer un débat et de vraiment faire connaître nos opinions, et c’est ce que nous faisons. Le Règlement est là.

Je respecte entièrement le fait que nous ayons un Règlement. En attendant que des changements soient adoptés après tout le processus voulu, je pense qu’il est important pour nous, à ce comité, de parler de la définition ou de l’emploi de l’expression « non affilié » par opposition à « indépendant » dans le cadre du Règlement actuel du Sénat et non pas d’un règlement que nous pourrions adopter plus tard. Ce sera difficile parce qu’il y a les débats en cours et cette discussion ici. Il me semble qu’il serait bon de retirer quelques-unes de ces motions ou études pour que nous puissions nous concentrer sur ce qu’on nous demande vraiment, qui est d’examiner certains de ces changements aux règles.

Donc, ce n’est pas ce qui se passe. Nous faisons tout ce qui précède et nous entendrons les débats au Sénat. Et nous en parlerons à ce comité.

What guides me at this time is that we have the *Rules of the Senate*. I'm glad it is clear that we know we are in opposition and the role that we play and how important that has been for the Senate, because that's what has been certain. We've had stylized government representatives, and so on, but what has allowed us to continue to function as an institution are the Rules and the fact that the opposition and our role has been very clear.

I'm very open to listening to what is being discussed. I know there is more to come on the Senate floor today and going forward with all of the reports that have been brought to us by the Modernization Committee.

For this particular study, I would like to suggest to the chair and committee members that the Library of Parliament briefing document we received was very interesting, but I feel this is just the tip of the iceberg and that it would be good to further study what happened in other jurisdictions to help them transition, to open up to adding other groups. If additional groups are adopted and accepted and that's how we can refer to them, that would be helpful to us if we are going to continue to expand the way we operate as a chamber.

But for now, I want to urge and remind all senators that we do have very clear Rules to guide our deliberations, but they are quite malleable. However, until certain rules have been adopted, we should remember we have the current Rules and that's how we should proceed.

Those are my comments, chair. I would like to see added research or resources for us to consider, as well as think about the current Rules under which we are operating.

Senator Frum: I agree with a great deal of what has already been said. I would like to add that I think we have to look at this idea that senators have the latitude, within reasonable limits, to designate themselves as they wish. That's not true. A senator cannot designate himself or herself as a Liberal, even if they have donated to the Justin Trudeau leadership campaign, as we know some have, or even if they have family members who have campaigned actively for the Liberal Party. Once they're appointed here, they may be anything except for one thing; they cannot be a Liberal, so that creates a problem. If people who are Liberals can't designate themselves as Liberals, they have to designate themselves as something else. And that's the situation we have.

As Senator Joyal said, this really is a question about what is this institution, what are we here for and are we a political institution or not? Of course we're a political institution. That's what we do all day. We deal with legislation, policy and politics, and the idea that you can take the politics out of politics is just not realistic, not honest, not transparent. That is the issue for me. It's an issue of transparency.

Ce qui me guide pour l'instant, c'est que nous avons le *Règlement du Sénat*. Je suis content que nous sachions clairement que nous sommes dans l'opposition et que nous soyons conscients du rôle que nous jouons et de l'importance que ça a au Sénat, parce que c'est ça qui est sûr. Nous avons des représentants du gouvernement dont les rôles sont désignés, et cetera, mais ce qui nous a permis de continuer à fonctionner comme institution, c'est le Règlement et le fait que l'opposition et notre rôle sont très clairs.

Je suis très ouvert à la discussion. Je sais qu'on aura d'autres éléments de discussion au Sénat aujourd'hui avec tous les rapports qui nous ont été remis par le comité de la modernisation.

Pour cette étude-ci, je voudrais dire au président et aux membres du comité que le document d'information que nous a remis la Bibliothèque du Parlement est très intéressant, mais que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg et qu'il serait bon d'examiner comment d'autres pays ont fait la transition et ajouté d'autres groupes. Si on accepte et adopte d'autres groupes et que c'est ainsi qu'on peut les désigner, ce serait utile si nous devons continuer à élargir le mode de fonctionnement du Sénat.

Mais, pour l'instant, je tiens à rappeler à tous les sénateurs que nous avons un Règlement clair pour guider nos délibérations, mais qu'il est très souple. Cela dit, tant qu'un autre Règlement n'est pas adopté, il faudrait se rappeler que nous en avons un et que c'est ainsi qu'il faut procéder.

C'est ce que j'avais à dire, monsieur le président. J'aimerais que nous puissions avoir accès à d'autres études ou ressources et que nous réfléchissions au Règlement en vertu duquel nous fonctionnons actuellement.

La sénatrice Frum : Je suis d'accord avec une grande partie de ce qui a déjà été dit. Je voudrais ajouter que je pense qu'il faut examiner cette idée que les sénateurs auraient la possibilité, dans des limites raisonnables, de se désigner eux-mêmes comme ils l'entendent. Ce n'est pas vrai. Un sénateur ne peut pas se désigner comme libéral, même s'il a contribué à la campagne à la direction de Justin Trudeau, comme nous savons que certains l'ont fait, ou même si des membres de sa famille ont activement fait campagne pour le Parti libéral. Une fois nommé ici, il peut être n'importe quoi, mais pas un libéral. Ça crée donc un problème. Si les sénateurs qui sont des libéraux ne peuvent pas se désigner comme tels, il faut qu'ils se désignent autrement. Et c'est la situation dans laquelle nous sommes.

Comme l'a dit le sénateur Joyal, ça soulève la question de savoir ce qu'est cette institution, ce que nous sommes censés faire ici et s'il s'agit d'une institution politique ou non. Évidemment que nous sommes une institution politique. C'est ce que nous faisons toute la journée. Nous nous occupons de lois, de politiques et de la politique, et l'idée qu'on puisse évacuer la politique de la politique n'est tout simplement pas réaliste, ni honnête, ni transparente. C'est ça la question pour moi. C'est une question de transparence.

You have a situation where some people, as I say, don't even have the option of affiliating the way they would like to if they could in a perfect world affiliate honestly with the group they want to affiliate with, so they have to create another group, other names, to describe themselves. That does a disservice to the public because then you're into renaming things, giving things sort of cover names for what they really are.

One solution I could propose to this group to consider — because I also agree that the idea that some of us are more independent than others or are more high-minded or are more able to detach ourselves from politics — is that perhaps every senator should be called an independent. We should coalesce in like-minded groups but not give ourselves political names. Some of us could be the “independent leafs” or the “independent Canadians” or the “independent Canucks” because we'll just pick names. We could be colours or we could be letters in the alphabet, but we can all coalesce in groups of independents as we see fit, because that would be the way to keep it equal. Otherwise we have a situation where some of us are being transparent about who we are and some of us are not being transparent about who we are. As I see it, that is the chief difference.

If you're going to acknowledge that this is a political institution, then we should organize ourselves according to political designations.

The question for me that those who want to be somehow above politics is they would have to first show and prove that this institution is not a political institution. I think that's where the conversation would have to start in order to persuade me that we should move away from a system where people have a political designation or not, a non-affiliated designation, versus this more general category of high-minded members of some kind of replication of an aristocratic, landed gentry group that gets put here because they're better than other people and they are beyond and above politics. If you can persuade me that that's really what this institution is, fine. But if it is what we actually think it is, a political institution, then people must live with the fact that they must be defined according to their political affiliations.

The Deputy Chair: If I follow your line of thinking, though, of being an Ottawa resident, that would make me one of the few independent senators.

Senator Seidman: It's clear in listening to my colleagues around the table that at this juncture in time we ask: Why now? Why are we discussing this now and why is it important? Because we're at a juncture in time where clearly things are changing, and our Modernization Committee has that has been set up to look at that.

I do think that what has existed in traditional language in the past in this institution is not necessarily to be accepted without a serious rethink. So the mere fact that independents have asked to be called that in the past shouldn't merely be accepted, but we

Nous sommes dans une situation, comme je disais, où certaines personnes n'ont même pas la possibilité de s'affilier comme elles le souhaiteraient dans un monde parfait où elles seraient honnêtement affiliées au groupe qu'elles veulent. Et ces personnes doivent donc créer un autre groupe, trouver d'autres noms, pour se décrire. C'est rendre un mauvais service aux Canadiens parce qu'on va donner un autre nom aux choses et en quelque sorte les déguiser.

Je proposerais une solution que ce groupe pourrait envisager, parce que je trouve aussi que l'idée que certains d'entre nous seraient plus indépendants que d'autres ou mieux intentionnés ou plus détachés de la politique n'est pas acceptable, serait peut-être que tous les sénateurs soient désignés comme indépendants. Nous devrions nous unir en groupes d'idées sans nous donner de désignations politiques. Certains d'entre nous pourraient être les « Maple Leafs indépendants », d'autres les « Canadiens indépendants » ou les « Canucks indépendants », juste pour choisir des noms. Ça pourrait être des couleurs ou des lettres de l'alphabet, mais nous pourrions nous unir en groupes d'indépendants à notre gré, parce que les choses seraient égales de cette façon. Sinon, on se retrouve dans une situation où certains d'entre nous se désignent de façon transparente et d'autres, non. C'est la principale différence à mes yeux.

Si on reconnaît cette institution comme une institution politique, il faut s'organiser en fonction des désignations politiques.

À mon avis, ceux qui veulent se placer au-dessus de la politique doivent d'abord prouver que cette institution n'est pas une institution politique. Je pense que c'est par là qu'il faudrait commencer pour me convaincre qu'il faut s'éloigner d'un système de désignations politiques ou de non-affiliation par opposition à une catégorie plus générale d'esprits nobles qui serait une sorte de groupe aristocratique, de noblesse terrienne, dont les membres se réuniraient ici parce qu'ils sont supérieurs aux autres et bien au-delà des préoccupations politiques. Si on peut me convaincre que c'est vraiment ce qu'est cette institution, d'accord. Mais si elle est ce que nous pensons qu'elle est en réalité, il faut vivre avec le fait que nous devons nous définir en fonction de nos affiliations politiques.

Le vice-président : Mais, si je vous suis bien, en tant que résident d'Ottawa, ça ferait de moi un membre des « Sénateurs indépendants ».

La sénatrice Seidman : Je vois bien, à écouter mes collègues autour de la table, qu'il est temps de se demander : pourquoi maintenant? Pourquoi est-ce que nous discutons de ça maintenant et pourquoi est-ce que c'est important? Parce que nous sommes à un moment où les choses changent manifestement et que notre comité de modernisation est chargé d'examiner tout ça.

Je pense que le vocabulaire traditionnel de cette institution ne doit pas nécessairement être accepté sans une sérieuse réflexion. Et, donc, le simple fait que des indépendants aient demandé à être appelés de cette façon auparavant ne doit pas être simplement

should look at it very seriously as we're in the process of reorganizing, perhaps rethinking how they function and rethinking some of our Rules.

I would simply say in response to Senator Wallace's point that it has always been that way in the past; therefore, it should be that way in the future. Well, I might disagree with that.

I think language really matters. I would associate myself with Senator Joyal's impassioned plea about independence and independent-minded senators.

And I think experience really matters. As a researcher in my past life, I would, in trying to understand an issue and analyze it, always look to other people's experiences. In this case, I truly appreciate the work of the Library of Parliament, which is an initial analysis and look around the world at other parliamentary systems, political systems — Senator Frum — because we are a political institution. You're quite right; I agree with you.

If you look at the preliminary work done by the Library of Parliament, the language used in the four other countries in the world that have a significant proportion of so-called independents, is not "independent"; it's "non-affiliated"; it's "cross-benchers" and other assortments.

My desire as far as this committee is concerned, and I think it would serve us well, would be to analyze the experiences of other countries that have similar parliamentary systems and try to understand why they didn't choose the word "independent" for those members, but chose "non-affiliated" or "cross-benchers" and see if we might choose the same approach going forward.

That's my best analysis at this point in time.

The Deputy Chair: Thank you very much, Senator Seidman.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I agree with much of what the honourable senators around the table have said, but we must not lose sight of the fact that we are in a period of change and that the debate over the designation of a senator as non-affiliated versus independent stems from the current context.

Senator Martin mentioned it in her remarks earlier, as did Senator Joyal. But I must say that Senator Joyal's position, which is quite compelling, strikes me as theoretical. It is true, in theory, that we belong to a political institution and that, historically, our foundation is party-based. I clearly remember meeting Senator Joyal when I joined the Senate. I am very grateful to him because he gave me his book. He told me to read it when I had time. He also cautioned me to be careful, saying that the Senate had not

accepté, mais qu'il faut y réfléchir très sérieusement puisque nous sommes dans un processus de réorganisation, peut-être en examinant notre fonctionnement et en réévaluant certains aspects de notre Règlement.

Je dirais simplement, en réponse au sénateur Wallace qui dit que c'était comme ça avant et que donc ça devrait toujours être comme ça, je dirais que je ne suis pas nécessairement d'accord.

Je pense que le vocabulaire, ça compte. Je m'associe à l'argumentation passionnée du sénateur Joyal concernant l'indépendance et les sénateurs à l'esprit indépendant.

Et je pense que l'expérience, ça compte aussi. J'ai fait de la recherche dans ma vie, et, en tant que chercheuse, j'essaierais de comprendre le problème et de l'analyser en m'inspirant de l'expérience des autres. Dans ce cas-ci, j'apprécie beaucoup le travail de la Bibliothèque du Parlement, qui nous fournit une première analyse et nous propose d'examiner d'autres systèmes parlementaires, d'autres systèmes politiques, parce que, comme disait la sénatrice Frum, nous sommes une institution politique. Vous avez tout à fait raison, je suis d'accord avec vous.

Si on s'en tient au travail préliminaire effectué par la Bibliothèque du Parlement, le vocabulaire employé dans les quatre autres pays du monde qui comptent une proportion importante d'« indépendants », on ne parle pas d'« indépendants », on ne parle pas de « non affiliés », on parle de « transfuges » et autres catégories.

Ce que je souhaite ici, et je pense que ça nous serait utile à tous, c'est analyser ce qui se passe dans d'autres pays aux systèmes parlementaires semblables au nôtre et essayer de comprendre pourquoi ils n'utilisent pas le terme « indépendant », mais préfèrent « non affilié » ou « transfuge ». Nous pourrions alors faire un choix.

C'est ce que j'ai de mieux à proposer comme analyse pour le moment.

Le vice-président : Merci beaucoup, madame la sénatrice.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites autour de la table par les différents honorables sénateurs, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que nous sommes dans une situation de changement et que le débat entourant la terminologie d'être non affilié ou indépendant se situe dans un contexte dont il faut tenir compte.

La sénatrice Martin en a fait état dans ses remarques tantôt. Le sénateur Joyal aussi, mais je dois dire que la position du sénateur Joyal, qui est fort intéressante, m'apparaît théorique. En principe, il est vrai que nous faisons partie d'une institution politique et que notre base, historiquement, repose sur des partis. Je me souviens très bien, à mon arrivée au Sénat, d'avoir rencontré le sénateur Joyal, et je lui en suis très redevable, car il m'a transmis son livre. Il m'avait dit de le lire quand j'aurais du

always been the way it was now, explaining that decisions were often made in a very partisan manner, something that had been less common in the past. I heard all of those comments.

I have been in the Senate for five years now. I consider myself to be independent-minded, and I think those at the table know that. I espouse a range of values, some more conservative and others more liberal or social-democratic in nature. On a personal level, I have a lot of trouble putting myself in a category associated with a single political party, and I am convinced that I am not the only one here who feels that way.

More and more these days, I think that people and voters no longer support the same party their entire lives. In the past, you were born into either a red family or a blue family. Nowadays, voters are much more likely to weave back and forth.

An expert on the British model, Meg Russell, has done a number of international studies. They refer to international surveys that point to the difficulty people have aligning themselves with a single party from cradle to grave, confirming that it is indeed the trend. I would not say that voters are necessarily fickle; rather, I would say that they shift their support depending on the issue.

The Canadian Senate is quite unique. My office did some research in 2014, and the findings are available on my website. In 2014, we looked at approximately 80 countries around the world that had a Senate. The bicameral system was very present. The majority of the countries examined had a Senate, but only 17 of those 80 Senates were appointed. Basically, the vast majority of senators were elected.

It is clear that an elected Senate has a partisan identity. Senators normally associate themselves with known political parties. In most of the 17 appointed Senates — all Commonwealth countries — senators are appointed for very short terms, in the neighbourhood of four to five years, not for life.

Only the United Kingdom and Canada appoint senators for very long terms. In the U.K., they are lifetime appointments, and some are hereditary. In Canada, senators are now subject to mandatory retirement at the age of 75. Even on that point, the U.K. and Canada differ. We were told that partisanship was less of a problem in the U.K. than in other countries because senators are grouped together with a number of political parties and because of the presence of the famous *cross-benchers*. The U.K. has multiple parties, but none of them can obtain an absolute majority in the Senate, ensuring the organization's institutional independence. Furthermore, the U.K. has limited the veto power of the House of Lords. Suspensive veto power is subject to limits.

The dynamic is quite different here, in Canada. Not only are senators appointed during their professional lives, but also, the Senate was made up of two parties until just recently. That isn't

temps. Il m'avait aussi avertie de faire attention, que le Sénat n'avait pas toujours été ce qu'il est maintenant, et que, souvent, maintenant, les décisions se prennent de façon très partisane, alors que dans le passé, cela arrivait un moins souvent. J'ai entendu tous ces discours.

Je suis au Sénat depuis maintenant cinq ans. Je me considère comme indépendante d'esprit et je crois que les gens autour de la table le savent. Je partage un ensemble de valeurs parfois plus conservatrices, d'autres fois plus libérales ou sociales-démocrates. J'ai beaucoup de difficultés, personnellement, à me catégoriser dans un contexte de parti politique unique. Je suis convaincue que je ne suis pas la seule ici à vivre cette situation.

Je crois que de plus en plus de gens et d'électeurs ne sont plus partisans d'un même parti de la naissance à la mort. Auparavant, nous naissions dans une famille rouge ou une famille bleue. Aujourd'hui, les électeurs ont beaucoup plus tendance à louvoyer.

Des études internationales ont justement été menées par la spécialiste du modèle britannique, Meg Russell. Ces études citent des sondages internationaux qui confirment que le fait d'avoir de la difficulté à se situer dans un seul parti du début de la vie jusqu'à la mort, c'est une tendance. Les électeurs sont de plus en plus, je ne dirais pas volages, mais ils se déplacent selon les problématiques.

Le Sénat canadien est très particulier. Mon bureau a fait des recherches en 2014, dont les résultats sont affichés sur mon site web. En 2014, nous avons recensé environ 80 pays dans le monde qui avaient un Sénat. Le bicaméralisme était très présent. Plus de la majorité des pays recensés avaient un Sénat. Cependant, seulement 17 de ces 80 Sénats étaient nommés. Bref, la grande majorité des sénateurs sont élus.

Il est évident qu'un Sénat élu a une identification partisane. Les sénateurs vont se présenter habituellement en fonction des partis politiques connus. Dans les 17 des 80 Sénats nommés, dans la plupart de ces Sénats — il s'agit de pays du Commonwealth —, les sénateurs sont nommés pour de très courtes périodes de temps; ils ont des mandats de plus ou moins quatre ou cinq ans, non pas des mandats à vie.

Seuls les Sénats du Royaume-Uni et du Canada nomment leurs sénateurs pour une très longue période. Au Royaume-Uni, il s'agit de nominations à vie, et certaines sont héréditaires. Au Canada, on a ramené l'âge de la retraite obligatoire à 75 ans. Encore là, il y a une différence entre le Royaume-Uni et le Canada. Au Royaume-Uni, on nous a dit que la problématique de la partisanerie n'était pas aussi aiguë que dans d'autres pays, parce que les sénateurs sont regroupés en plusieurs partis politiques et que, de plus, il y a ces fameux *cross-benchers*. Il y a plusieurs groupes au Royaume-Uni, mais aucun d'eux ne peut obtenir une majorité absolue de sénateurs. Cela assure l'indépendance institutionnelle de l'organisation. De plus, au Royaume-Uni, ils ont limité le pouvoir de veto de la Chambre des lords. Le pouvoir de veto suspensif est encadré.

Au Canada, la dynamique est très différente. Les sénateurs sont non seulement nommés pendant leur vie professionnelle, mais en plus, jusqu'à tout récemment, le Sénat était composé de

the case in any other country, not even in the Commonwealth. Generally speaking, however, it is possible, but terms are very short.

In these countries, at election time, the Prime Minister appoints other senators, as does the opposition party. In Canada, senators are appointed for life and enjoy extensive powers under the Constitution. The goal is to ensure that Parliament does what it is supposed to, that the government is kept in check. Since Parliament was bipartisan, the tendency of the party in power has always been to control the Senate and to have an absolute majority in the Senate.

That historical reality explains a lot, and the public is not fooled. Canadians believe their Senate is too partisan. They are calling for major Senate reform to make the institution less partisan, more independent and more transparent. That is the context we are dealing with. Theory is one thing, but context is another.

In that context, when I am asked, as a senator, to identify myself, my first instinct — and I am sure that some of you react the same way — is to say that I am a senator from Quebec. That is what I would say even when I was part of the Conservative Party. When reporters ask me whether I am a senator from Quebec, I say yes. First and foremost, I am a senator from Quebec. I have my set of values, but I was appointed. Obviously, when you are appointed, your role is to represent, at the federal level, the interests of the population you are from.

I agree with all the senators who underscored how difficult it will be to settle the matter before us, in other words, deciding on the appropriate designation, independent or non-affiliated, because of the set of rules we are subject to and the fact that we are in a partisan paradigm. We are, however, in a context that requires us to address the public's will to modernize the Senate. The population is indeed changing. It is no longer partisan, no longer red or blue from cradle to grave. That is no longer the reality. Some political parties have trouble obtaining representation in the other chamber, but that representation could be possible in the Senate. It is our job to represent minorities in all groups.

In the current context, I believe that, as long as we have yet to make a decision on the future of the Senate, senators should be able to choose the designation they prefer. The title "non-affiliated" is, by nature, very negative; it means to be "not something" and does not qualify anything. Conversely, the title "independent" may offend some people.

The independent Liberal senators have indeed associated themselves with the notion of independence. When they rise and introduce themselves, they are independent Liberal senators. What is the difference between independent senators and non-independent senators in that sense, then? Some political

deux partis. Cela n'existe nulle part ailleurs, même dans les autres pays du Commonwealth. Généralement, ça peut exister, cependant, la durée du mandat est très courte.

Dans ces pays, lors d'élections, le premier ministre nomme d'autres sénateurs et le parti de l'opposition nomme des sénateurs. Au Canada, les sénateurs sont nommés, ils ont des mandats à vie, assortis de pouvoirs immenses intégrés dans la Constitution. On doit faire fonctionner un Parlement, faire en sorte que le gouvernement soit géré. Comme le Parlement était bipartisan, la tendance pour le parti au pouvoir a toujours été de contrôler le Sénat, d'avoir une majorité absolue au Sénat.

Cette réalité historique explique beaucoup de choses, et la population n'est pas dupe. La population considère le Sénat canadien trop partisan. La population souhaite des réformes majeures pour que le Sénat devienne moins partisan, plus indépendant, plus transparent. Ça, c'est le contexte. La théorie est une chose, le contexte en est une autre.

Dans ce contexte, comme sénatrice, lorsqu'on me demande de m'identifier, la première chose qui me vient à l'esprit — et je suis certaine que certains d'entre vous ont la même réaction —, c'est de dire que je suis une sénatrice du Québec. Je le disais même quand j'étais dans la famille du groupe conservateur. Quand des journalistes me demandent si je suis une sénatrice du Québec, je dis oui. Moi, je suis avant tout une sénatrice du Québec. J'ai mon ensemble de valeurs, mais j'ai été nommée, et quand on est nommé, il est clair que notre rôle est de représenter, dans la politique fédérale, les intérêts de la population dont on est issu.

Je suis d'accord avec tous les sénateurs qui ont dit que la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, en ce qui concerne l'appellation d'indépendance ou de non-affiliation, est une question qu'il sera difficile de régler, parce qu'il y a maintenant un ensemble de règles qui nous gouvernent, parce que nous sommes dans un paradigme partisan. Cependant, nous sommes aussi dans un contexte où nous devons répondre au désir de la population : la modernisation du Sénat. En effet, la population évolue. La population n'est plus partisane, rouge ou bleue de la naissance au cimetière. Ce n'est pas la réalité. Certaines familles politiques ont de la difficulté à être représentées dans l'autre Chambre, mais elles pourraient l'être au Sénat. C'est notre rôle de représenter les minorités de tous les groupes.

Dans ce contexte, je pense que, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas pris de décision sur l'avenir du Sénat, les sénateurs doivent avoir la capacité de choisir l'appellation qu'ils désirent. Porter le titre « non affilié », c'est très négatif, c'est « non quelque chose », ça ne décrit rien. D'un autre côté, l'appellation « indépendant » peut heurter certaines personnes.

Il est vrai que les sénateurs libéraux indépendants ont associé le mot indépendance à leur groupe. Quand ils se lèvent et se présentent, ils sont des sénateurs libéraux indépendants. Quelle est la différence entre les sénateurs indépendants et non indépendants dans ce contexte? Certains groupes politiques appartiennent à un

groups belong to a national caucus and have strategic ties with the other chamber, whereas others have no connection to a national caucus.

That is the reality. That is one of the issues the modernization committee has to address in the second phase of its work. Some important debates lie in store for us. In the meantime, I believe we should be free to identify ourselves as we see fit. Regardless, I always identify myself as an independent senator from Quebec.

That is what I wanted to contribute to our discussion today.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Bellemare.

[*English*]

The next speaker will be Senator Ogilvie.

Senator Ogilvie: Most of what I think can be said has been said. I want to specifically, as usual, align myself with the core thinking of Senator Joyal, even though a number of others have made very good points.

I find the use of the term “non-partisan” in this environment the most offensive to me personally. “Partisan” is a very well-understood English word, and the minute you support any concept or idea, you are a partisan of that idea. Therefore, I would assume that non-partisans will not support any particular major issue coming before the Senate of Canada.

If we simply are in a purely limited political environment in which there are only two parties — or there might be three parties — and are talking non-partisan and say we’re going to deal with something non-partisan, in this context, that’s easy for me to understand and accept, but not when we start filling the place with people who consider themselves independent and non-partisan. The minute they support a particular point of view, according to the definition of “partisan,” they are partisan to that particular point of view.

With regard to “independent,” as has been expressed very clearly by others, I also find offensive the idea that those of us who sit within a caucus defined by the political terms Liberal and Conservative are incapable of independent thinking in the Senate of Canada. I can tell you that in the seven years I have been in the Senate of Canada, no one from the political leadership of the party that represents the political group within which I sit has ever attempted to tell me how to vote on a given issue. I am clear on how the majority of people may want to vote on a particular issue, but never once has there been an attempt. When I was invited to the Senate of Canada, not one word in the Prime Minister’s comments suggested a partisan role in the Senate. He was very clear on why he wanted to invite me to the Senate. It had absolutely nothing to do with whatever issues were present that day. It was to bring a certain experience to the Senate that wasn’t there at that time.

The minute you get a group of nine independents together, you’re no longer independent; it’s not possible.

caucus national et ils ont un lien stratégique avec l’autre Chambre, alors que d’autres ne n’ont pas de lien avec des caucus nationaux.

C’est une réalité. Ça fait partie des questions qu’on devra soulever dans le cadre du Comité de la modernisation, dans la deuxième partie de sa démarche. D’importants débats nous attendent. Entre-temps, je pense que nous devrions avoir la liberté de nous identifier comme nous le souhaitons. Moi, en tout cas, je m’identifie toujours comme une sénatrice du Québec, indépendante.

C’est ce que j’avais à dire dans le cadre du débat d’aujourd’hui.

Le vice-président : Merci beaucoup, sénatrice Bellemare.

[*Traduction*]

La parole est au sénateur Ogilvie.

Le sénateur Ogilvie : Pour l’essentiel, ce qui devait être dit selon moi a été dit. Je tiens plus précisément, comme d’habitude, à m’aligner sur la réflexion fondamentale du sénateur Joyal, même si d’autres sénateurs et sénatrices ont fait de très bonnes remarques.

Je pense que l’expression « non partisan » dans ce contexte est le plus offensant pour moi personnellement. Le mot « partisan » est parfaitement compris en français, et, du moment que vous appuyez un concept ou une idée, vous êtes partisan de cette idée. Je suppose donc que les membres non partisans n’appuieront aucune idée ou proposition soulevée au Sénat du Canada.

Si nous sommes dans un contexte politique purement limité où il n’y a que deux partis, ou même trois, et qu’on s’exprime et analyse les choses sans parti pris, alors oui, je peux comprendre et accepter facilement, mais pas quand on commence à remplir la place de gens qui se considèrent comme indépendants ou non partisans. Au moment où ils appuient un point de vue, selon la définition du terme « partisan », ils prennent parti et sont donc partisans de ce point de vue.

Quant au terme « indépendant », comme d’autres l’ont très clairement expliqué, je trouve offensante l’idée que ceux qui font partie d’un caucus défini en termes politiques, qu’il s’agisse de libéraux ou de conservateurs, seraient incapables de penser en toute indépendance au Sénat du Canada. Je peux vous dire que, durant les sept années que j’ai passées au Sénat, personne, parmi les dirigeants politiques du parti représenté par le groupe politique dont je fais partie, n’a jamais tenté de me dire comment voter sur tel ou tel sujet. Je sais parfaitement comment la majorité des gens voudraient voter sur tel ou tel sujet, mais jamais personne n’a tenté de m’influencer. Lorsqu’on m’a invité au Sénat du Canada, rien dans ce qu’a dit le premier ministre ne donnait à penser qu’il s’agissait d’un rôle partisan. Il a très clairement expliqué pourquoi il m’invitait à devenir membre du Sénat. Et ça n’avait absolument rien à voir avec les enjeux du jour. J’étais invité à apporter une certaine expérience dont le Sénat avait besoin.

Du moment que vous réunissez neuf membres indépendants, ce ne sont plus des indépendants. Impossible.

I'm not going to say any more at this time. I just find much of this debate to be unnecessary and irrelevant to the future of this country.

The Deputy Chair: Senator Poirier?

Senator Poirier: Thank you, Mr. Chair; I appreciate your allowing me to speak. I know I'm not a regular member of the committee.

I agree with a lot of what has been said around the table, and a lot has been said. I just want to put a little bit of point of view on it.

Coming from a political background, having been a member of the Legislative Assembly of New Brunswick and a minister, when I came to the Senate, I did not come with the intention that it was going to be exactly the same. Yes, I am attached; I am affiliated. I am part of the Conservative caucus, and I have always been. But, like Senator Ogilvie said a few minutes ago, I have never felt pressured by anybody at any time. I've never felt that I would be whipped or be penalized if I didn't vote a certain way. I think that was so well seen across the whole Senate floor during the bill on assisted dying, where we had the freedom and the independence to vote normally on what we felt or what the people we represented wanted us to do. I've always felt that I had that independence.

So I do agree with Senator Lankin that when we use the word "independent," we have to really look at what it means and have to make sure that we are not taking that independence away. Because we are attached to a party doesn't mean we don't have the independence to vote our conscience as we want.

People sometimes ask me, "What is it like in the Senate? Is it like when you were at the legislative assembly?" No, it's different, and it's different in many ways, as I see it. First, I find that all the speeches, whatever we speak on in the Senate, and the debates are a whole lot less political in the Senate than they are in the House of Commons or would be in a legislative assembly. So, right there, even though we are attached or a member of a certain party, we have the freedom, and we can see that.

Another big example, I would have to say, is when we do committee work. Again, it's very obvious when you're in the legislative assembly, on a committee, who is on one side and who is on the other side. As we know, great work has been done by all the different committees in the Senate. We work on a consensus basis and we work very well together. We become a united group as committee members, and we're there for the benefit of all Canadians. We all have the same thing at heart, to make things better. So on those things, I find it's different.

I listened very carefully to Senator Tkachuk and another senator about the issue of the budgets and the money and why Internal Economy felt that they were in limbo: "How do we do this?" Obviously, we are in a modernization, and we have started with that. But we have to look also at, yes, we have people today who think they're individual and independent because they're not

Je m'en tiendrai là pour l'instant. Je trouve ce débat inutile et sans pertinence pour l'avenir de ce pays.

Le vice-président : Madame la sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Merci, monsieur le président. Je vous remercie de me donner la parole. Je sais bien que je ne suis pas un membre régulier de ce comité.

Je suis d'accord avec beaucoup de ce qui a été dit autour de la table, et on a dit beaucoup de choses. Je voudrais seulement y apporter un certain angle.

J'ai des antécédents politiques puisque j'ai été députée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, puis ministre, avant d'arriver au Sénat, où je savais que la situation serait différente. Oui, je suis liée, je suis affiliée. Je fais partie du caucus conservateur, et j'en ai toujours fait partie. Mais, comme l'a dit le sénateur Ogilvie il y a quelques minutes, personne n'a jamais fait pression sur moi, jamais. Je n'ai jamais eu le sentiment que je serais sanctionnée ou pénalisée si je ne votais pas dans un certain sens. Je pense que ça s'est très bien vu, dans l'ensemble du Sénat, quand il a été question du projet de loi sur l'aide médicale à mourir. Nous avons tous eu la liberté et l'indépendance de voter normalement selon ce que nous pensions que nos mandataires voulaient. J'ai toujours eu ce sentiment d'indépendance.

Je suis donc d'accord avec la sénatrice Lankin pour dire que, quand on emploie le mot « indépendant », il faut vraiment se demander ce que ça veut dire et s'assurer qu'on ne se prive pas de cette indépendance. Le fait qu'on soit lié à un parti ne signifie pas qu'on ne puisse pas voter en toute indépendance et selon sa conscience.

Des gens me demandent parfois : « C'est comment au Sénat? Est-ce que c'est comme quand vous étiez à l'assemblée législative? » Non, c'est différent, et c'est différent à bien des égards. Premièrement, je trouve que les discours, quel que soit le sujet abordé, et les débats sont bien moins politiques au Sénat qu'à la Chambre des communes ou dans une assemblée législative. Donc, déjà, même si on est lié à un parti ou membre d'un parti, on a cette liberté, et ça se voit.

Le travail en comité est un autre exemple important, je dois dire. Là encore, on voit très bien, que ça se passe dans une assemblée législative ou à un comité, qui est de tel bord et qui est en face. Comme on le sait, les différents comités du Sénat font un travail fantastique. Nous travaillons sur la base du consensus, et il y a une très bonne collaboration. Nous devenons un groupe uni en tant que comité, et nous sommes tous ensemble au service de tous les Canadiens. Nous avons la même chose à cœur : améliorer les choses. Donc, à cet égard, c'est différent.

J'ai écouté très attentivement le sénateur Tkachuk et un autre sénateur au sujet des budgets et de l'argent, et aussi des raisons pour lesquelles le Comité de la régie interne a le sentiment d'être dans une zone grise : « Comment faire? » Évidemment, nous sommes en cours de modernisation, et on a commencé par ça. Mais il faut aussi, oui, comprendre qu'il y a des gens aujourd'hui

attached to anybody else. But then we have another group of eight or nine who have joined together, and they are the “independent group of nine.” I don’t know what other name I can call them at this point.

We can’t forget that we will have 20 or so senators coming on board very shortly, and as the years go on, there will be more of us leaving and more coming on. I can understand that Internal Economy was maybe thinking, “Where do we go with this?” What happens if the 20-some divide into three different groups and want to be recognized as a certain group and want their own budgets to do things? So I can understand that the task ahead is not going to be an easy one.

I don’t think any of us really know the solution right now, but I do think that there needs to be a solid discussion on this to see where we’re going in the future as we change.

But, at the end of the day, I want to say that I’m here, as I feel I’ve always been, as an independent, independent to the point that I have the freedom to vote for and represent the people that I was appointed to represent, the people of New Brunswick, and that they know that their voice can be heard through my voice. I think all of us agree on that. That’s what I wanted to share.

The Deputy Chair: Thank you very much, senator, and thanks for being here today. It’s appreciated.

Senator Wallace: Good discussion. Obviously there are a number of contrasting viewpoints on things. As Senator Joyal points out, that’s why we’re here, to make sure we properly consider everything.

I would comment on a couple of things. As to this issue of the designation of “independent” senators as opposed to “non-affiliated,” what we’re talking about here is an individual designation. We’re not talking about the designation of groups that would be recognized under rules for funding. That’s for another day. That’s another, entirely separate issue.

Senator Batters made the statement that there is a need for groups to be properly identified, and that’s true because, as we know right now, funding is only provided under our Rules to recognized parties. Recognized parties are those that are affiliated directly with political caucuses, with political parties.

Certainly, in the Modernization Committee report, this fact is recognized, that there will have to be changes down the road in how groups of senators are funded, but today we’re talking about individual designations, not group designations.

Number two — and it ties in with that — is the funding of groups. Senator Tkachuk made the comment about how independents would be funded, how we’d be described. That isn’t the issue before us now.

qui se disent indépendants à titre individuel parce qu’ils ne sont pas liés à qui que ce soit. Et il y a en même temps un autre groupe de huit ou neuf membres qui se disent le « groupe indépendant des neuf ». Je ne sais pas comment les appeler autrement pour l’instant.

Nous ne pouvons pas oublier que nous avons une vingtaine de sénateurs qui monteront à bord très bientôt, et, dans les années à venir, d’autres partiront et d’autres arriveront. Je peux comprendre que le Comité de la régie interne se demande où on va. Que se passera-t-il si la vingtaine en question se divise en trois groupes et que chacun veut être reconnu comme tel et obtenir son propre budget pour s’organiser? Je peux donc comprendre que la tâche à accomplir ne sera pas facile.

Je ne pense pas qu’aucun de nous ne connaisse vraiment la solution actuellement, mais je pense qu’il faut entamer une solide discussion à ce sujet pour déterminer notre orientation dans le cadre du changement.

Cela dit, au final, je dois dire que je suis ici, et que j’ai toujours eu le sentiment d’y être, à titre d’indépendante, et indépendante au point que j’ai toute liberté de voter pour les gens que je représente, les habitants du Nouveau-Brunswick, et qu’ils sachent que leur voix est entendue à travers la mienne. Je pense que nous sommes tous d’accord là-dessus. C’est ce que je tenais à vous dire.

Le vice-président : Merci beaucoup, madame la sénatrice, et merci d’être parmi nous aujourd’hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le sénateur Wallace : Bonne discussion. Évidemment, les avis sont partagés. Comme l’a rappelé le sénateur Joyal, c’est pour ça que nous sommes ici, pour nous assurer que tous les points de vue soient pris en considération.

J’aimerais formuler quelques commentaires. Concernant la désignation d’« indépendant » par opposition à « non affilié », on parle ici de désignation individuelle. On ne parle pas de désignation de groupes reconnus en vertu du Règlement relativement à un budget. Ça, c’est pour une autre fois. C’est une question entièrement distincte.

La sénatrice Batters a déclaré qu’il fallait que les groupes soient correctement identifiés, et c’est vrai, parce que, comme on le voit actuellement, seuls les partis reconnus obtiennent un budget en vertu du Règlement. Les partis reconnus sont ceux qui sont directement affiliés à un caucus politique, à un parti politique.

Ce fait est reconnu dans le rapport du comité de modernisation, c’est certain : il y aura des changements dans la façon dont les groupes de sénateurs seront financés, mais, aujourd’hui, il est question de désignation individuelle, pas de désignation de groupes.

Deuxièmement, et c’est lié, il y a la question du financement des groupes. Le sénateur Tkachuk a parlé du financement des indépendants, de la façon dont ils seraient décrits. Cette question ne nous concerne pas pour le moment.

As Senator McInnis pointed out, independents are not currently receiving funding. That's something that, through the modernization efforts, I'm sure will be looked at. I wouldn't call it a red herring because it isn't. It's obviously extremely important, but it's not the issue that brings us here today. We're talking about how individual senators designate themselves. Those other issues will be for another day.

Senator Joyal made a comment about political caucuses and that political caucuses should not be removed from the Senate. I just want to make it clear that I totally agree with him. For any members of the Senate who wish to be part of political caucuses, they should certainly be able to do that, but there are others who do not wish to be part of political caucuses. So there has to be room for both. So that my points aren't misunderstood, it isn't to squeeze political caucuses out of the Senate.

As Prime Minister Trudeau continues to make appointments under his existing appointment system, the result will be what it is. From what I understand, his intention is to appoint independent, non-partisan senators. But that's for him, and we'll see where it leads as far as the composition of the chamber.

In regard to the use of the term “non-affiliated” — and we've heard it here this morning — it means different things to different people. It is not a term widely understood at all by the public and I would say it's not widely understood by members of the Senate. As Senator McInnis said, it refers to those individuals who are not associated with another formalized caucus or group. To others, as other groups do become recognized, it may be those that are non-affiliated in the case of independents with the independent group, which is a loose collation now of independent senators, or it may be something more than that.

That term “non-affiliated” does not add clarity to it. The clarity in the mind of each of us and in the minds of the public is the use of the term “independent senators.” We've had a long history of independent senators who have contributed greatly to this chamber, and in the time I've been here — I certainly think of Senator Murray and Senator Atkins — there is a whole host of independent senators who accounted themselves very well and in the best interests of the institution and the country. They refer to themselves as independent senators.

Senator Lankin: I just have a few points.

I heard the rawness in some people's expression of how they felt about the use of the word “independent” and how it demeaned their sense of independence and was intended to do that. I take seriously, and will look to my own behaviour — I will continue to use the word “independent” — in terms of how that is being perceived. There is an intent, a perception and a reception of these things, and those are part of the differences we have as we look at words.

I heard Senator Frum's definition of the landed gentry and the high-minded, and I don't ascribe to any of that. But I understand that you feel, perhaps, that that's the impression that is being given.

Comme l'a fait remarquer le sénateur McInnis, à l'heure actuelle, les indépendants ne reçoivent pas d'argent. Je suis sûr que c'est une question qui sera abordée dans le cadre de la modernisation. Je ne dirais pas que c'est un faux problème, car ce n'est pas le cas. C'est évidemment très important, mais ce n'est pas la question qui nous amène ici aujourd'hui. On parle de la façon dont certains sénateurs se désignent eux-mêmes. Les autres questions seront abordées un autre jour.

Le sénateur Joyal a dit que les caucus politiques ne devraient pas disparaître du Sénat. Je tiens juste à dire que je suis complètement d'accord avec lui. Les membres du Sénat qui désirent faire partie d'un caucus politique devraient certainement pouvoir le faire, mais il y en a d'autres qui ne le souhaitent pas. Il doit donc y avoir place pour les deux. Pour être sûr que je me fais bien comprendre, il ne s'agit pas de se débarrasser des caucus politiques au Sénat.

Comme le premier ministre Trudeau continue de faire des nominations dans le cadre du système actuel, le résultat sera ce qu'il est. À ce que je sache, son intention est de nommer des sénateurs indépendants non partisans. Mais c'est son choix, et on verra où ça nous mène du point de vue de la composition de la chambre.

Concernant la désignation de « non affilié », et elle a été prononcée ici ce matin, ça n'a pas le même sens pour tout le monde. Ce n'est pas une expression généralement comprise dans la population, et je ne dirais pas non plus qu'elle est généralement comprise parmi les sénateurs. Comme l'a expliqué le sénateur McInnis, il s'agit de personnes qui ne sont pas associées à un caucus ou un groupe officiel. Pour d'autres, lorsque d'autres groupes seront reconnus, il pourra s'agir de personnes non affiliées au groupe des indépendants, qui est actuellement constitué d'un regroupement flou de sénateurs indépendants, ou il peut s'agir de plus que ça.

La désignation de « non affilié » ne rend pas les choses plus claires. Ce qui est clair dans l'esprit de chacun de nous et dans l'esprit des Canadiens est la désignation de « sénateurs indépendants ». Nous avons une longue lignée de sénateurs indépendants qui ont grandement contribué à cette chambre, et, durant mon propre mandat, il y a eu de très nombreux sénateurs indépendants, je pense notamment au sénateur Murray et au sénateur Atkins, qui ont compté et qui ont fait leur part dans l'intérêt de cette institution et dans l'intérêt du pays. Ils se disaient sénateurs indépendants.

La sénatrice Lankin : J'aimerais ajouter quelques mots.

J'ai été sensible au caractère à vif du sentiment exprimé par certains concernant l'emploi du mot « indépendant » et l'effet qu'il avait sur le sentiment d'indépendance des autres. Je prends cette perception très au sérieux et prendrai garde à ma propre attitude tout en continuant à utiliser ce mot. Il y a l'intention, la perception et la réception des choses, et ça compte dans nos divergences d'opinions sur le sens des mots.

La sénatrice Frum a parlé de noblesse terrienne et de supériorité d'esprit, mais je ne m'identifie à rien de tout ça. Par contre, je comprends que c'est peut-être l'impression que ça donne.

I have heard people suggest that if we use the word “independent” that we’re not acknowledging that this is a political institution. I acknowledge it’s a political institution because politics is not all capital “P” to me. Politics is the expression of ideas, debate, differences and bringing about the kind of change in governance that we believe is important for our country.

The way people use the words “political,” “partisan” and “parties,” everybody is bringing their own perceptions to them. It’s important to acknowledge that and that we all have a way of looking at these things, and we say things using the same words and meaning different things. That’s just an observation of the way the discussion has gone.

I think that there is such a serious conversation to be had, as people have pointed out, and the Modernization Committee will be leading, through that discussion, what the future looks like and the role of partisan caucuses or political caucuses. I’m using multiple words because I believe people look at this differently. I think that’s a really important discussion because as this change is happening we want to make sure it is working for the best interests of democratic governance for the people of our country. It should be a considered discussion. I don’t think anyone should rush to thinking that they have the right answer on this at all.

With respect to what we’re talking about here today, I understand how people are moving into the debate that will be coming, and I understand how it is connected. But what has happened — not for reasons of budgets and how you recognize different groups, but it’s an entirely different way that this change came about — is that a very small group of our Senate body made a decision to impose a designation on a number of senators, not with considered discussion. In fact, when I asked the chair of the committee why it was done, the only answer was that we need to respond to those senators who have felt offended by the use of the word “independent” and that it somehow takes away from their independence. I have tried in my words here to acknowledge that I understand that that’s a really valid feeling.

I appreciate, Senator Joyal, what you said about the line at the bottom of press releases, and I’m going to undertake to have a discussion with some folks about that. I think that it is important to realize the impact those things have on other people.

But to work within the Rules, as Senator Martin has said, I don’t think the Rules say that a small group gets to impose on others. I think this could well be an important part of the discussion going forward. But I would argue that rather than putting off to more research what we do today, we should put off to more research what we do in the future as we figure out the vision and where we’re headed.

Certains laissent entendre que, si on utilise le mot « indépendant », on ne reconnaît pas que cette institution a un caractère politique. Je reconnais que c’est une institution politique parce que la politique ne s’écrit pas avec un P majuscule pour moi. La politique, c’est l’expression d’idées, ce sont des débats et des divergences d’opinions et le fait de transformer un mode de gouvernance dans le sens qui nous semble important pour notre pays.

La façon dont les gens emploient les mots « politique », « partisan » et « partis » est variable, et chacun y apporte sa perception personnelle. C’est important d’en tenir compte et de considérer que nous avons tous notre façon d’envisager les choses. Nous utilisons les mêmes mots dans des sens différents. Je fais une simple observation sur la façon dont la discussion s’est déroulée.

Je pense que nous devons avoir une sérieuse conversation, comme certains l’ont fait remarquer, et le comité de modernisation, grâce à cette discussion, pourra déterminer ce à quoi ressemblera l’avenir et le rôle des caucus partisans et des caucus politiques. J’emploie plusieurs mots, parce que je crois que les gens envisagent ça sous des angles différents. Je pense que c’est une discussion vraiment importante parce que la transformation actuelle doit se faire dans l’intérêt de la gouvernance démocratique pour la population de notre pays. Ça doit être une discussion réfléchie. Je ne pense pas que qui que ce soit devrait se précipiter en pensant qu’il ou elle a la bonne réponse à ce sujet.

Concernant ce dont nous parlons ici aujourd’hui, je comprends dans quel esprit les gens entament ce débat et je comprends comment c’est lié. Mais ce qui est arrivé, et non pas en raison des budgets et du mode de reconnaissance des différents groupes, mais de la façon radicalement nouvelle dont ce changement s’est produit, ce qui est arrivé, c’est qu’un très petit groupe de sénateurs ont décidé d’imposer une désignation à un certain nombre de sénateurs sans mûre réflexion. En fait, quand j’ai demandé au président du comité pourquoi c’était arrivé, sa seule réponse a été qu’il fallait répondre aux sénateurs qui s’étaient sentis offensés par l’emploi du mot « indépendant » au sens où il les aurait privés de leur propre indépendance. J’ai essayé, dans mes propres mots, de reconnaître ici que c’est à mon sens un sentiment tout à fait justifié.

Monsieur le sénateur Joyal, je comprends ce que vous avez dit au sujet de la dernière ligne des communiqués de presse et je vais avoir une discussion avec certaines personnes à ce sujet. Je pense qu’il est important de se rendre compte de l’effet que ces choses ont sur d’autres gens.

Mais, comme le disait le sénateur Martin, pour travailler dans le cadre du Règlement, je ne crois pas que celui-ci permette à un petit groupe d’imposer quoi que ce soit aux autres. Je pense que ça pourrait être une partie importante de la discussion à venir. Mais je ferais valoir que, au lieu de retarder notre discussion en attendant d’autres recherches, nous devrions entamer des recherches sur ce que nous ferons quand nous aurons à déterminer notre vision et notre orientation.

Right now, we respect the tradition that has gone on. We reset the stage here and respect that individual senators have had the right, and it has been recognized as a right, to give their own designation. And we talk about what the future looks like. Let's not mix the two things up because as much as some have genuinely felt the brunt of how we have presented the word "independents," or how it has been received by others, another group is feeling the brunt of having a small group impose something on them, and that's never happened in this institution before in this way.

I think that it's an important discussion that we've started and I think the discussion should continue, but I would truly implore people to understand how it came about and to understand that it has left another group of people feeling aggrieved as well. We should try to work to fix that sense and how it has occurred, and reset the opportunity for people to give their own designations and engage in this part of the discussion about what the vision looks like in the future, where we are going to end up and what designations mean, for example.

Senator Frum: I want to quickly say that I really appreciate Senator Poirier's comments. I hope that she, and everyone, understands that I think her comments about the difference between being an elected member of a provincial legislature, and how your conduct there and here, or the atmosphere in those two chambers, is different. I think it completely can coexist with my comments about this being a political institution. I appreciate what you said because I think that so much of the focus of our modernization efforts has been on destroying the idea of partisanship in the Senate. As you said, this idea that what has poisoned the Senate is excessive partisanship is just not so. We are trying to apply a solution to a problem that I don't really believe really exists, and we are focused on the wrong problem in the Senate.

To Senator Wallace, I want to say that this idea that we're talking about individuals and not talking about groups, it's not so. We have a situation right now where our government leader, our deputy government leader and our government whip identify as independent. If that makes sense to you, you will have to explain that to me, because I do not know how you can represent the government of Prime Minister Justin Trudeau and be independent, but that is what we are being asked to believe and accept from our government representatives. That's a problem.

Senator Lankin, I appreciate that you don't consider yourself a member of the landed gentry. I know that about you. I simply am trying to make the point about accountability. I have said this before: It is my belief that once senators remove themselves from the accountability process of being affiliated with a political party and put themselves above and beyond, in a way, the accountability of any anyone or anything, they have taken upon themselves an excessive amount of power. Once you say, "I am not accountable to the Prime Minister who appointed me or to a political party but to my own conscience and opinions," you have put yourself in a place above the Prime Minister himself, because he is accountable to the people. My question becomes,

Actuellement, nous respectons la tradition. On réinitialise et on respecte le fait que les sénateurs ont le droit, et c'est droit reconnu, de se désigner eux-mêmes comme ils l'entendent. Et, pour le reste, parlons d'avenir. Ne mélangeons pas les deux choses parce que, autant certains ont vraiment fait les frais de la façon dont on a présenté le mot « indépendant » ou dont il a été perçu par d'autres, autant un autre groupe fait les frais de la façon dont un petit groupe leur impose quelque chose, et ça n'est jamais arrivé dans cette institution auparavant.

Je pense que nous avons entamé une discussion importante et qu'elle devrait se poursuivre, mais je voudrais vraiment demander qu'on comprenne comment les choses sont arrivées et qu'on comprenne qu'un autre groupe de gens se sent lésé également. Nous devrions essayer de régler ça et de rétablir la possibilité pour les sénateurs de se désigner eux-mêmes comme ils l'entendent et de participer à la discussion sur la vision de l'avenir, notre orientation et ce que signifie leur désignation, par exemple.

La sénatrice Frum : Je voudrais dire rapidement que j'apprécie énormément les remarques de la sénatrice Poirier. J'espère qu'elle comprend et que tout le monde comprend que je crois que ses remarques au sujet de la différence entre être un membre élu d'une législature provinciale et la façon dont on se conduit là et ici ou la différence d'atmosphère des deux chambres sont importantes. Je pense que ça peut parfaitement coexister avec mon rappel que cette institution a un caractère politique. J'apprécie ce que vous avez dit parce que je pense qu'une grande partie de nos efforts de modernisation a consisté à détruire l'idée de partisanerie au Sénat. Comme vous l'avez dit, cette idée que c'est la partisanerie excessive qui a empoisonné le Sénat n'est pas vraie. Nous essayons de trouver une solution à un problème dont je ne crois pas qu'il existe vraiment, et nous nous occupons d'un faux problème.

Au sénateur Wallace, je voudrais dire que non, ce n'est pas vrai qu'on parle de personnes et non de groupes. Nous sommes dans une situation, aujourd'hui même, où notre leader du gouvernement, notre adjoint au leader du gouvernement et notre whip du gouvernement se désignent comme indépendants. Si vous trouvez que ça a du sens, il faudra me l'expliquer, parce que je ne vois pas comment on peut représenter le gouvernement du premier ministre Justin Trudeau et être indépendant, mais c'est ce que nos représentants du gouvernement veulent nous faire croire et accepter. C'est un problème.

Madame la sénatrice Lankin, je sais bien que vous ne vous considérez pas comme un membre de la noblesse terrienne. Je vous connais. J'essaie simplement de rappeler le principe de l'imputabilité. J'ai déjà dit ça : je crois que, lorsque des sénateurs se retirent du processus d'imputabilité consistant à s'affilier à un parti politique pour se placer au-dessus de la mêlée et, d'une certaine façon, éliminer la nécessité de rendre compte de quoi que ce soit à qui que ce soit, ils se dotent d'un pouvoir excessif. Quand on dit : « Je n'ai pas de comptes à rendre au premier ministre qui m'a nommé ou à un parti politique, mais seulement à ma conscience et à ma vision des choses », on se place au-dessus du premier ministre lui-même, parce qu'il doit, lui, rendre des

where does your legitimacy come from in that case? That's all I was referring to; I'm not trying to call you an elitist. I know you are not.

That's the question I have for you: Who are you accountable to and where is your legitimacy from?

Senator Lankin: I want to engage for a moment. We are all talking about the power of words and everyone is pointing to the use of "independents."

That was a joke about the landed gentry; I'm not taking it personally.

You just said that anyone who uses and puts themselves forward as an independent senator puts themselves above and beyond, and I couldn't disagree with you more. Those words are as offensive to me as the use of word "independent" is to you. I want to put that out there because we need to hear each other and understand these things.

I don't think that Senator Joyal said anything different than that he is not accountable to the Prime Minister who appointed him. He was grateful to but not accountable to, and not accountable to the political party. I have heard members of your caucus say the same thing.

So I throw back the question: Where does your accountable come from?

I suppose it's from years of engagement in policy debate; public service; in a belief that having been appointed from a region, I have a responsibility to understand the issues in that region; and from having been appointed to the part of the Parliament that's responsible to ensure that the Constitution, Charter and minority and regional rights are respected.

There is a considered debate that is not only a tactical debate. And I am not diminishing how the House of Commons works. I've worked in that kind of setting. But a discursive examination — I have accountability having been appointed by the Crown to do that. That comes with the job. I feel that I have a sense of accountability, and I understand your perspective could be different. But I don't think I'm saying anything different than what Senator Joyal has said.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to add to what Senator Frum said. I can appreciate that people disagree with, or feel threatened by, a group calling itself independent and believing itself to be above others. As I see it, though, the problem lies elsewhere.

I have given a lot of thought to what it means to be an independent senator. It does not mean operating in a vacuum, because we do have our values. To my mind, an independent senator analyzes bills according to a set of fact-based criteria. An independent senator asks questions such as whether a bill disadvantages one province over another or one group over another. An independent senator considers whether international

comptes au peuple. Ma question est donc la suivante : d'où vient votre légitimité dans ce cas? C'est tout ce que je voulais dire, je ne voulais pas vous traiter d'élitiste. Je sais que vous ne l'êtes pas.

C'est la question que je vous pose : à qui rendez-vous des comptes et d'où vient votre légitimité?

La sénatrice Lankin : Je voudrais dire un mot ici. Nous sommes en train de discuter du pouvoir des mots, et tout le monde vise le mot « indépendant ».

Je plaisantais en parlant de noblesse terrienne. Je ne suis pas vexée.

Vous venez de dire que ceux qui se disent indépendants se placent au-dessus des autres, et je ne suis pas du tout d'accord. Ces mots me choquent tout autant que le mot « indépendant » vous choque. Je le dis parce que nous devons entendre ce que pensent les uns et les autres et essayer de comprendre.

Je ne crois pas que le sénateur Joyal ait dit autre chose. Il ne rend pas de comptes au premier ministre qui l'a nommé. Il lui est reconnaissant, mais pas redevable, non plus qu'à un parti politique. J'ai entendu des membres de votre caucus dire la même chose.

Donc je vous pose la question à mon tour : d'où vient cette idée d'imputabilité?

Je suppose qu'elle vient des années de participation au débat politique, à la fonction publique, dans la conviction que, ayant été nommée pour représenter une région, j'ai la responsabilité d'en comprendre les enjeux, et du fait d'avoir été nommée au Parlement, qui est chargé de veiller au respect de la Constitution, de la Charte et des droits des minorités et des régions.

Il y a là un débat réfléchi qui n'est pas seulement d'ordre tactique. Et je ne réduis en rien l'importance du fonctionnement de la Chambre des communes. J'ai travaillé dans ce genre de contexte. Mais un examen discursif — je suis imputable à cet égard puisque j'ai été nommée par la Couronne pour le faire. Ça fait partie du boulot. Je crois que j'ai le sens de mes responsabilités, et je comprends que votre perspective puisse être différente. Mais je ne crois pas que je dise quoi que ce soit de différent de ce qu'a dit le sénateur Joyal.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais ajouter un commentaire pour faire suite aux propos de la sénatrice Frum. Je comprends que les gens n'aient pas et se sentent menacés par le fait qu'un groupe se nomme indépendant et se croit au-dessus des autres, mais à mon avis, le problème est ailleurs.

J'ai beaucoup pensé à la question suivante : que signifie être un sénateur indépendant? Ce n'est pas être dans un vide, car nous avons nos valeurs. Pour moi, un sénateur indépendant analyse les projets de loi selon un ensemble de critères factuels. Par exemple, il se pose les questions suivantes : est-ce qu'un projet de loi nuit à une province plus qu'à une autre, ou à un groupe plus qu'à un autre? Il est question du respect des chartes internationales, de la

charters, individual charters and the Constitution have been adhered to, particularly when dealing with bills introduced by individual members. A senator asks themselves a variety of questions when analyzing a bill. Is it well-written? Are the English and French versions consistent? Does it make sense?

I do not vote against a bill simply because I do not like it. In my view, an independent senator has to respect the legislation passed in the other chamber and, in addition, endeavour to improve it. I take more than simply my values into account when examining bills; I consider a host of objective questions.

Why have I voted in favour of bills I did not believe in? Because I do not like voting against something. For me, independence is not an easy thing to define. But we can establish some parameters in order to work objectively.

[English]

Senator Batters: I want to speak briefly to the point of Senator Bellemare and how she — and perhaps this was a translation issue — described herself as being independent. I don't understand how the discussion she just undertook about scrutinizing, amending and potentially voting against legislation of a government — she did all of those things when she was in the Senate Conservative caucus, so I'm not sure how being labelled "independent" — she is the Government Deputy Leader now and the government is Liberal — squares that circle.

Senator Bellemare: It may be translation, Senator Batters, but I introduced a motion in the chamber that tried to help the committee that studies bills to study bills in answering specific questions. To me, this is the exercise of independence. It's analyzing bills with a certain set of criteria or rules.

I don't like us to compare ourselves with judges, but in certain ways judges, when they have to decide to make a decision, have the law and some kind of criteria. They don't act to their own preferences. For senators, it's the same kind of attitude that we have to take when we study bills. It's not our preference. It's the fact that a bill has been voted on in the other chamber and is this bill okay? Can it be perfected? Can value be added?

I can tell Senator Batters that I never voted against a government bill, to my knowledge. I voted against private members' bills. I fought them because they were bad bills, especially the union bill. When I had a problem, I would be out of the chamber for things.

So I did vote for many bills, even though I thought those bills might not have been in my preferences.

charte individuelle et de la constitutionnalité, surtout en ce qui concerne les projets de loi présentés par des membres individuels. Un sénateur se pose un ensemble de questions lorsqu'il analyse un projet de loi. Est-il bien écrit? Les versions anglaises et françaises sont-elles les mêmes? Existe-t-il des contresens dans la loi?

En ce qui me concerne, ce n'est pas parce que je n'aime pas un projet de loi que je voterai contre. Pour moi, un sénateur indépendant doit respecter les lois votées dans l'autre Chambre puis, en complément, veiller à l'améliorer. Ma loupe ne se limite pas à mes valeurs, mais comprend un ensemble de questions objectives.

Pourquoi ai-je voté en faveur de projets auxquels je ne croyais pas? Parce que je n'aime pas voter contre. Pour moi, l'indépendance n'est pas une chose facile à définir. Par contre, nous pouvons nous donner des balises afin de travailler de façon objective.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je voudrais revenir rapidement sur ce qu'a dit la sénatrice Bellemare et sur la façon dont elle s'est décrite comme indépendante, mais c'est peut-être un problème de traduction. Je ne vois pas en quoi la discussion qu'elle vient d'entamer sur l'examen et la modification de lois d'un gouvernement et, éventuellement, le fait de voter contre — elle a fait tout ça quand elle était au caucus conservateur du Sénat, et donc je ne vois pas comment le fait d'être désignée comme « indépendante » — elle est adjointe au leader du gouvernement libéral actuel — règle les choses.

La sénatrice Bellemare : C'est peut-être un problème de traduction, madame la sénatrice Batters, mais j'ai déposé une motion à la chambre pour essayer d'aider le comité chargé d'étudier les projets de loi de travailler en fonction de questions précises. C'est, selon moi, un exercice d'indépendance. Il s'agit d'analyser les projets de loi en fonction d'une série de critères ou de règles.

Je n'aime pas nous comparer à des juges, mais il y a un rapport au sens où les juges, lorsqu'ils doivent rendre une décision, doivent appliquer la loi et tenir compte d'un certain nombre de critères. Ils ne décident pas selon leurs inclinations propres. Pour les sénateurs, c'est la même attitude que nous devons avoir quand nous examinons des projets de loi. Ce n'est pas une question de préférences personnelles. Un projet de loi a été voté par l'autre chambre et nous devons dire s'il est correct, s'il peut être amélioré, si on peut y ajouter de la valeur.

Je peux dire à la sénatrice Batters que je n'ai jamais voté contre un projet de loi du gouvernement, à ce que je me rappelle. J'ai voté contre des projets de loi d'initiative parlementaire. Je l'ai fait parce que c'était de mauvais projets de loi, en particulier le projet de loi sur les syndicats. Quand j'avais un problème, je quittais la chambre pour m'occuper de choses.

Donc, j'ai voté pour de nombreux projets de loi, même s'ils n'étaient pas dans l'ordre de mes préférences.

We have to avoid being personal here. I understand that you feel bad about what I'm saying, but I'm still trying to explain the content I want to give to the term "independence." "Independence" doesn't mean loose cannon; it doesn't mean people do whatever they want. We are here so that Parliament works and so that bills can be amended if they are not perfect. This is our role — a complement to the other chamber.

Senator Frum: I agree that it's very important not to be personal, and my comments are not in any way intended to be perceived that way to anybody. But I am struggling still. It undermines the case of this concept of independent senators when we have three independent senators who have taken on roles on behalf of the Trudeau government. I just don't understand it. The very fact that right now we have independent senators who are also Trudeau government senators, that alone makes this whole conversation extremely difficult because it completely throws into question what independence is. If that is independence, then that just doesn't work for me. Let's put it that way.

Senator Bellemare: Just to add a little thing, Senator Harder proposed amendments. It might happen in the future, too.

The Senate doesn't exist in a vacuum. The Senate exists because it's the second part of Parliament, and Parliament is there to pass laws. Our role is not to be opposition; it is to be constructive. So if ever a bill arrives in the Senate that's completely against the will of Canadians, the Senate will object, and that is its role.

As long as the bills that come to the Senate receive wide support from the elected chamber, our role is to see if this bill can be perfected. If it's possible, then it will be amended. We did some things like that in the recent past: Bill C-14; there is Bill C-7. Many amendments were proposed in committee. This is our role.

The GRT, the government representative team, is a new thing. It's a new element. It's a completely different species than the leadership role was in the past, but it's to create the links between the two chambers. We are still senators even though we are the links.

I can understand that it's very difficult to understand because I hesitated to take this position, but personally I thought that was a challenge that we have to take in the modernization of the Senate and to make the transformation in the minds also of the people.

The Deputy Chair: I want to thank everyone for this dialogue. It's been interesting. I didn't think we would get it through it today, and I was right. We have a number of people, including Senator Joyal, who want to speak again, but we are running out of time.

Il faut éviter de parler à titre personnel ici. Je vois bien que vous n'aimez pas ce que je dis, mais j'essaie de vous expliquer le contenu que je donne au mot « indépendance ». Être « indépendant », ça ne veut pas dire être un électron libre, ça ne veut pas dire faire ce qu'on veut. Nous sommes ici pour faire fonctionner le Parlement et faire en sorte que des projets de loi puissent être modifiés s'ils ne sont pas parfaits. C'est notre rôle : nous complétons l'autre chambre.

La sénatrice Frum : Je suis d'accord, c'est très important de ne pas parler à titre personnel, et je n'avais pas l'intention de faire entendre ainsi mes observations. Mais ça me dérange encore. Je trouve que cette notion de sénateurs indépendants est compromise quand trois sénateurs dits indépendants ont accepté de jouer un rôle au nom du gouvernement Trudeau. Je ne comprends pas, tout simplement. Le simple fait que, à l'heure actuelle, des sénateurs indépendants soient aussi des sénateurs du gouvernement Trudeau, ce seul fait rend toute la conversation extrêmement difficile parce que ça remet en cause toute l'idée de l'indépendance. Si c'est ça l'indépendance, ça ne marche pas pour moi. Disons.

La sénatrice Bellemare : Encore un mot : le sénateur Harder a proposé des modifications. Ça pourrait arriver plus tard aussi.

Le Sénat ne fonctionne pas dans le vide. Il existe en tant que deuxième chambre du Parlement, et le Parlement est là pour adopter des lois. Nous n'avons pas un rôle d'opposition, nous devons être constructifs. Donc, si un projet de loi est présenté au Sénat, mais est tout à fait contraire au désir des Canadiens, le Sénat s'y opposera. C'est son rôle.

Du moment que les projets de loi présentés au Sénat ont largement l'appui de la chambre élue, notre rôle consiste à les améliorer si c'est possible. Si c'est le cas, ils seront modifiés. Nous l'avons fait récemment avec les projets de loi C-14 et C-7. Beaucoup de modifications ont été proposées en comité. C'est notre rôle.

L'ERG, l'équipe des représentants du gouvernement, est une nouveauté. C'est un élément nouveau. C'est une espèce entièrement différente de ce que pouvait être le leadership auparavant, mais c'est destiné à créer des liens entre les deux chambres. Nous restons quand même des sénateurs.

Je peux comprendre qu'il soit très difficile de comprendre, parce que j'ai moi-même hésité à prendre cette position, mais, personnellement, je me suis dit que c'était un défi à relever dans le cadre de la modernisation du Sénat et de la transformation des mentalités.

Le vice-président : Je tiens à vous remercier tous et toutes de ce dialogue intéressant. Je ne pensais pas qu'on puisse finir aujourd'hui, et j'avais raison. Un certain nombre de personnes, dont le sénateur Joyal, voudraient encore s'exprimer, mais nous allons manquer de temps.

I want to thank all of you for the dialogue. I know that we were successful in turning a bread box into a bakery by taking that small discussion and making it larger, which is important because it is key to where we end up in the future as we receive more references from the Modernization Committee, and I anticipate we will.

We will continue the discussion at a future meeting. We'll have a steering committee meeting hopefully next week with Senator Frum, who is the third member on that committee, with myself and Senator Fraser, and come back here for a future meeting. Thank everyone for their attentiveness.

(The committee adjourned.)

Encore une fois, merci de ces échanges. Nous avons réussi à élargir la discussion, et c'est important parce qu'elle aura des conséquences sur l'avenir à mesure que nous recevrons d'autres éléments d'information du comité de modernisation, et je suis sûr qu'il en viendra.

Nous continuerons cette discussion à une prochaine réunion. Il y aura, en principe, une réunion du comité directeur la semaine prochaine avec la sénatrice Frum, qui est le troisième membre de ce comité, auquel participent également la sénatrice Fraser et moi-même, et nous vous reviendrons à une prochaine réunion. Merci de votre attention.

(La séance est levée.)
